

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS:            M. ALAIN CLOUTIER, président  
                                         M. JOSEPH ZAYED, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE  
SUR LE PROJET DE RESTAURATION DES SÉDIMENTS  
DE L'ÎLE aux CHATS à GRANDE-ÎLE  
PAR HONEYWELL**

**PREMIÈRE PARTIE**

**VOLUME 3**

Séance tenue le 3 avril 2001, à 19 h  
Hôtel Plaza Valleyfield  
40, avenue du Centenaire  
Salaberry-de-Valleyfield

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 3 AVRIL 2001 .....	1
MOT DU PRÉSIDENT .....	1
DÉPÔT DE DOCUMENTS.....	2
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
DENIS GERVAIS .....	26
REPRISE DE LA SÉANCE .....	32
RENÉ de BELLEFEUILLE.....	41
PAUL BOUDREAUULT.....	49
REPRISE DE LA SÉANCE .....	72
DENIS GERVAIS .....	76
PAUL BOUDREAUULT.....	78

## MOT DU PRÉSIDENT

### LE PRÉSIDENT:

5 Nous allons commencer cette troisième séance de la première partie de l'audience publique portant sur le projet de restauration des sédiments de l'Île-aux-Chats à Grande-Île par la compagnie Honeywell.

10 Très brièvement encore une fois, nous sommes dans la première partie. Il s'agit de poser des questions pour aller chercher des éléments d'information, des réponses, autant auprès du promoteur qu'auprès des personnes-ressources. Pour ce faire, vous vous inscrivez dès maintenant auprès du personnel de la commission à l'arrière.

15 Les questions sont adressées à la présidence. Nous allons procéder à deux ou trois questions, selon l'intensité de la participation. On vous demande d'éviter encore une fois les longs préambules.

20 Comme vous le savez maintenant, les commissaires s'immiscent dans le questionnement pour aller chercher des éléments d'information sous notre aspect enquête, au travers de l'audience publique.

25 Juste avant de passer à l'appel des documents et des questions ou des réponses complémentaires, je voudrais vous indiquer qu'on va avoir, ce soir, un représentant de la Garde côtière aux alentours d'environ 8 h 30, 8 h 45, par lien téléphonique, avec lequel on va échanger sur une partie de la procédure fédérale.

30 On voudrait aussi vous indiquer tout de suite, et je vais le faire dans le courant de la soirée, afin de déterminer s'il y aura ou non une séance supplémentaire, c'est-à-dire demain, pour nous aider à prendre la décision compte tenu de la participation publique, ça nécessite qu'on sache au fur et à mesure de la soirée, incidemment lors des pauses, s'il vous reste beaucoup de questions ou, je dirais, un ordre de grandeur que vous signalez au personnel de la commission à l'arrière. Ça va nous permettre, au cours des pauses, de voir si on s'en va sur une finale de ce soir ou de demain.

35 Pour la commission, il n'y a pas de pression à finir ce soir. On va prendre le temps qu'il faut pour aller chercher les informations, On va prendre le temps qu'il faut pour avoir des réponses, sauf que ce qu'on veut éviter, c'est qu'il y ait peu de questions ou qu'il y ait seulement un reliquat de questions demain soir, et que la soirée soit trop brève. Disons qu'on essaie d'éviter ça.

40 Ce qui fait en sorte que pour l'éviter, selon là où on rendu dans la soirée en termes de questions, ce serait possible qu'on vous demande si on prolonge la séance peut-être d'une heure pour éviter une séance de demain. C'est ce qu'on va tenter de faire ensemble, comme on le fait habituellement lors des audiences publiques. Mais je veux que tout le monde comprenne

45 que ce n'est pas une pression qu'on met pour terminer nécessairement et à tout prix ce soir. On va prendre le temps de le faire, mais on va essayer de gérer le temps également au travers les périodes de questions.

50 On va commencer par les compléments, les réponses complémentaires, à commencer par le promoteur et, par la suite, on ira vers les personnes-ressources. Il y en a quelques-unes qu'on attend ce soir. On vous cède la parole, monsieur Hague.

**M. WILLIAM J. HAGUE (TRADUCTION) :**

55 Merci beaucoup. Nous avons besoin du docteur Erik Rifkin, qui va nous parler de la consommation des poissons.

**M. ERIK RIFKIN (TRADUCTION) :**

60 Merci beaucoup. Bonsoir, merci de m'avoir donné l'occasion d'avoir une journée additionnelle pour préparer nos chiffres. Le problème ici, c'est la consommation des poissons et les niveaux de consommation que nous utilisons pour décider de la menace pour la santé humaine.

65 Comme nous avons dit, en 1988, la compagnie Dynamark a entrepris une analyse de risque pour la santé humaine et ceci a été revu par Angus en 1997. Dans cette évaluation de risque, on a évalué aussi la consommation du poisson. Dynamark pour Allied Signal, qui s'appelle maintenant Honeywell, a utilisé 4,5 grammes par jour pour la consommation de poisson. Cette valeur était basée sur les valeurs du Département d'agriculture des États-Unis, 70 qui était de 9 grammes par jour. Et nous avons pensé que la moitié de ces poissons serait des poissons locaux, c'est pour ça que nous avons décidé de mettre ça à 4,5 grammes par jour.

75 Santé Québec utilise 15 grammes par jour comme valeur de consommation, qui est trois fois le chiffre que Dynamark a utilisé pour Honeywell. Et lorsque Dynamark a produit son évaluation de risque, ils ont dit que 15 grammes par jour serait le scénario le pire; mais que 4 ou 5 grammes par jour serait plus réaliste. Et Honeywell pense aussi que c'est un critère plus réaliste.

80 Mais peu importe, en bout de ligne, est-ce qu'il y a une grande différence au niveau du calcul de risque lorsqu'on décide que c'est 5 grammes plutôt que 15 grammes par jour? Les dernières valeurs pour la consommation de poisson, c'est-à-dire celles qui ont été révisées par Dynamark en 96 et 97, pour les risques non cancérigènes, sont 11, je pense, par jour. Si vous utilisez la valeur de 15, ça revient à .008 milligramme par jour.

85 Pour ceux d'entre vous qui connaissez l'évaluation du risque, la méthodologie, vous savez que l'indice du danger, qui est moins élevé que 1 %, est considéré donc comme un risque mineur. Et comme vous voyez, toutes les valeurs que nous avons sont plus bas que 1. Il y a différentes façons d'évaluer le risque de consommation de poisson. Une façon de faire, c'est

90 d'aller voir dans la chair de poisson la concentration; et l'autre, c'est d'utiliser deux données, c'est-à-dire le facteur de bioconcentration et le montant de contaminants dans l'eau.

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

95 Pour être sûr d'avoir bien compris, quels sont les résultats que vous avez obtenus avec les deux scénarios, la dose d'exposition pour les scénarios que vous avez examinés?

**M. ERIK RIFKIN (TRADUCTION) :**

100 De nouveau, j'aimerais vous dire qu'en utilisant le 4,5 grammes par jour, la valeur que Dynamark a obtenue, c'est .027 milligramme par kilogramme par jour. En utilisant le montant de 15 grammes, on arrive à .008 milligramme par jour.

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

105 Et la dose de référence? Ça, c'est pour peu importe le contaminant ou c'est pour un contaminant particulier? Est-ce que ça s'applique aussi bien pour le mercure que pour le sélénium, par exemple?

**M. ERIK RIFKIN (TRADUCTION) :**

110 Ce sont les valeurs de tous les contaminants évalués. Dans la plupart des cas, comme vous allez le voir dans l'étude environnementale, il y avait des valeurs qui ne pouvaient pas être détectées pour certains métaux. Si les valeurs ne peuvent pas être détectées, à ce moment-là, ça devient 0 et le risque devient 0.

115 La valeur donc que je vous donne de .027, c'est le risque total de la consommation de la chair de poisson, en prenant en compte donc tous les contaminants.

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

120 J'ai de la difficulté à suivre. Ce que vous me donnez, ce sont des doses d'exposition, ça ne peut pas être des risques, des doses d'exposition qui sont rattachées à un produit chimique en particulier, puisqu'elles résultent, de toute façon, de la quantité de la nourriture ou de chair de poisson ingérée par la concentration qu'on retrouve à l'intérieur de cette chair. À moins que vous m'expliquiez un peu comment vous avez procédé.

**M. ERIK RIFKIN (TRADUCTION) :**

130 L'évaluation de risque Dynamark n'a pas utilisé le système de concentration dans la chair de poisson. Ils ont utilisé une équation pour avoir le risque cancérigène. Alors, ils prennent donc tous les contaminants X que ce soit le mercure, le plomb, le cadmium, etc. X et ils

utilisent un facteur qui est différent d'un contaminant à un autre et ce facteur... après ça, ils ajoutent tout ça et le .027 devient le facteur de tous ces contaminants ensemble, qui est donc non cancérigène, parce qu'il faudrait que ce soit plus élevé que 1 % pour être cancérigène.

135

Donc, ils ont ajouté toutes les valeurs. En utilisant ces équations de facteur sur chaque contaminant, ils les ont ajoutés pour arriver au risque total. Et c'est donc un taux de danger, si vous voulez, un *index* de danger, qui est donc non significatif parce qu'il est en bas de 1 %. Et ce n'est pas seulement... ça utilise donc un facteur qui s'appelle le RFT.

140

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

Je demanderai au ministère de la Santé, tout d'abord, de valider la quantité de chair de poisson ingérée dans une journée. Est-ce que pour Santé Québec, le 15 grammes par jour est valable?

145

**M. DENIS BELLEVILLE :**

La valeur de 15 grammes par jour, c'est la valeur que nous avons fournie hier soir. C'est celle qui est rapportée dans les lignes directrices pour l'évaluation des risques, dans le cadre de l'évaluation des risques à la santé pour les projets industriels et lors de réhabilitation de sols contaminés.

150

Et ce que je comprends des calculs qui ont été refaits par le promoteur, le consultant du promoteur, les chiffres qu'il nous donne, c'est seulement que l'indice de risque qui est calculé à partir de la dose d'exposition sur les doses de référence. Et c'est le total de ces indices de risque-là qu'il nous donne.

155

Et si je comprends bien, à ce moment-là, il n'a pas estimé le risque cancérigène, entre autres pour l'arsenic, parce que je crois qu'ils n'en ont pas détecté dans les chairs de poisson, c'est pour ça qu'ils n'ont pas calculé le risque cancérigène. Pour les autres substances, dont le cadmium, le cuivre, le mercure, le plomb, le sélénium, le zinc et les fluorures, je comprends qu'il n'y a pas de dose de référence ou de calcul de pente pour le risque cancérigène.

160

Pour le cadmium, on peut vous dire qu'il y a un calcul de pente qui existe pour le risque cancérigène. Excusez, c'est peut-être un peu des termes techniques, là, mais en fait, c'est un indicateur de risque pour effectuer un calcul de risque cancérigène. Et pour le cadmium, il en existe un mais seulement pour la voie d'inhalation. Il n'y en a pas pour la voie orale, et comme la chair de poisson est ingérée, et effectivement le cadmium n'est pas reconnu cancérigène par la voie orale. Les cancers qui sont attribuables à l'exposition au cadmium le sont par les voies respiratoires, c'est des cancers respiratoires.

165

170

Pour le plomb, il est quand même reconnu comme cancérigène mais il n'existe pas actuellement -- l'EPA n'a pas de dose, d'indicateur de risque pour faire le calcul de ce risque cancérigène là parce que, actuellement, la problématique du plomb dans l'environnement est

175

plus attribuable à l'exposition des enfants, soit par voie respiratoire ou dans l'alimentation. Et il n'existe pas de dose de référence non plus pour faire le calcul d'indice de risque pour les risques qui sont non cancérigènes.

180 Et l'EPA a développé un modèle d'estimation de l'influence des concentrations qu'on peut retrouver de plomb dans le sol, dans l'eau ou dans l'air, calculé cette influence-là sur la plombémie des enfants. Donc, il y a un modèle toxico-cinétique qui a été développé par l'EPA et EPA California aussi quand l'EPA a développé aussi le même modèle.

185 Donc, pour le sélénium, je ne crois pas que ce soit cancérigène; il faudrait peut-être que je revérifie. Si vous permettez, je vais juste faire une petite vérification, ce sera assez rapide.

190 Pour les autres métaux, ils ne sont pas cancérigènes. C'est pour ça qu'ils ont fait, en fait, juste le calcul d'un indice de risque pour les risques autres que cancérigènes. Et évidemment, lorsqu'on utilise un paramètre un peu plus conservateur, ça influence cet indice de risque-là à la hausse; mais tout indice de risque qui est inférieur à 1 est considéré comme acceptable. Et évidemment, ici, on est de l'ordre du 0,027 et 0,088, ce qui est bien inférieur.

195 C'est évident que dans toute estimation du risque d'effet à la santé humaine, il y a plusieurs paramètres qu'on peut utiliser et ça peut influencer les résultats. Mais quand dans l'analyse de risque qui a déjà été effectuée ici, les résultats sont quand même assez peu inquiétants, d'une certaine façon, alors c'est sûr que même si on met des paramètres un peu plus conservateurs, le résultat total va encore être dans l'ordre de risques à la santé qui sont, à  
200 toutes fins pratiques, acceptables.

Nous, quand on avait révisé l'analyse de risque qui avait été réalisée dans le cadre de la restauration des sédiments, d'abord, comme vous l'avez dit hier, les résultats de cette analyse de risque-là n'a pas été pris en compte dans la décision de réhabilitation des lieux. Et nous, on  
205 était quand même fiers de ça puisque souvent le recours à l'analyse de risque, d'après notre expérience, en tout cas au niveau des sols contaminés et même dans d'autres situations, les conclusions de ces études-là souvent amènent à des risques \*acceptables+ et ça conduit à une certaine permissibilité de soit laisser des sédiments contaminés en place, de ne pas procéder à une décontamination ou ça donne une espèce de - je vais utiliser le terme anglais - de *rubber stamp* à une situation qui n'est pas souhaitable, du moins dans un point de vue environnemental plus large.  
210

Alors, je vais juste vérifier tranquillement au niveau du sélénium. J'avais la fiche, mais je pense que ce n'est pas dans ceux-là.  
215

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

En fait, docteur Belleville, ce n'est peut-être pas nécessaire.

220           Juste une dernière petite question. Comme docteur Rifkin vient de le préciser, le promoteur a dérivé une valeur de concentration pour la chair de poisson à partir des teneurs ou des concentrations dans l'eau. Est-ce que vous avez pu examiner, voir les valeurs qui ont été utilisées et les comparer aux valeurs réelles qu'on retrouve dans la chair de poisson?

225           **M. DENIS BELLEVILLE :**

                  On ne les a pas révisées dernièrement, mais à la première lecture de l'évaluation de risque, on avait regardé... et d'ailleurs, il y a certains tableaux qui sont reproduits par leur étude, où on compare un petit peu ce qu'on retrouve dans la chair de poisson au niveau du lac Saint-François, lac Saint-Louis et avec ce qui est retrouvé aux alentours de l'Île-aux-Chats.

230           Mais il aurait peut-être été intéressant de refaire un peu les calculs à partir des concentrations qu'ils ont mesurées dans la chair de poisson. En 96-97 ou 97-98, il y a eu des échantillonnages de chair de poisson qui ont été analysés au pourtour de l'Île-aux-Chats. Et si ça n'a pas été fait, le calcul de l'estimation de l'exposition à partir de ces valeurs-là, ce serait peut-être intéressant que ce soit fait.

235           **M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

240           Et ce, en dépit des indices de risque relativement faibles qui avaient été indiqués?

**M. DENIS BELLEVILLE :**

245           Oui. Parce que je ne pense pas que les indices de risque, en fait, qui sont une mesure de l'effet toxique aigu ou chronique autre que cancérigène, arrivent à des résultats très très différents de ceux qui nous sont présentés là. Mais s'ils ont détecté de l'arsenic dans la chair de poisson ou une autre substance cancérigène, je pense que le calcul dans le risque cancérigène serait probablement plus près d'une valeur qui commence à avoir une certaine signification au point de vue d'impact sur la santé, ou d'un point de vue de santé publique ou de gestion de santé publique.

250           **M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

255           Est-ce que les valeurs qu'on retrouve dans les compartiments X par exemple, la nourriture, l'eau X les concentrations qu'on retrouve normalement dans les aliments ou dans les différents autres médias pour, entre autres, l'arsenic, est-ce que ces concentrations-là seraient suffisantes pour entraîner un risque cancérigène significatif?

260           **M. DENIS BELLEVILLE :**

                  Actuellement, il faudrait que je revérifie au niveau de l'arsenic. Je sais que pour certaines substances organiques, il y a déjà, comme on dit, un bruit de fond qui est

suffisamment important dans l'alimentation pour générer des résultats d'exposition où on peut avoir -- prédire, en tout cas, un certain effet sur la santé à long terme.

265

Pour l'arsenic dans l'alimentation, je ne crois pas. Je pense que l'arsenic, on en a plus au niveau de certaines sources d'eau potable. Je sais qu'actuellement l'EPA est en train de réviser la norme pour de l'arsenic dans l'eau potable. Il y a un document qui est sorti en janvier 2001 et ils proposent des valeurs un peu plus... ça dépend. En fait, la proposition qui est faite actuellement, c'est soit de 5 ou de 10 microgrammes par litre. Ça fait que la problématique au niveau de l'arsenic, c'est plus au niveau dans l'approvisionnement d'eau potable, parce que ça se retrouve de façon naturelle dans certains secteurs.

270

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

275

Pour terminer, juste une toute petite question. Est-ce qu'on devrait, dans le calcul du risque cancérigène, intégrer les concentrations qu'on retrouve de façon ambiante dans les différents compartiments, autrement dit le bruit de fond, communément appelé le bruit de fond, le *background*?

280

**M. DENIS BELLEVILLE :**

Ça, c'est quelque chose que j'ai oublié de vous dire mais, habituellement, dans l'estimation du risque cancérigène, on estime un excès de risque attribuable à une exposition quelconque. Alors, cet excès de risque-là est représenté par un chiffre.

285

Par contre, dans les risques autres que cancérigènes, dans le calcul de l'indice de risque dans les lignes directrices du ministère de la Santé et dans la façon de faire au niveau du Canada, et même auparavant avec les lignes directrices du ministère de l'Environnement, on doit inclure le bruit de fond dans le calcul de l'indice de risque. Alors, si le bruit de fond amène un indice de risque qui est déjà dans ce cas ici, je crois, de 0.9, c'est sûr que l'ajout de la dose, qui est attribuable au projet ou à la contamination actuelle des poissons de ce secteur-là, peut changer un petit peu les données.

290

Et je sais que dans les documents que le ministère de l'Environnement avait retournés au promoteur, on avait fait mention de faire les calculs en tenant compte du bruit de fond, à tout le moins pour le calcul des risques non cancérigènes, et le promoteur n'a jamais répondu favorablement à cette demande-là.

295

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

300

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

305

Monsieur Hague.

**M. ERIK RIFKIN (TRADUCTION) :**

310 Le point sur l'arsenic a été mentionné récemment, mais les deux mises à date que nous  
avons faites sur l'*index* de risque, l'arsenic n'était pas détectable. Et donc, un calcul qui  
utiliserait le facteur de bioconcentration ainsi qu'une pente de densité, ça reviendrait à 0 parce  
que ce n'est pas détecté. L'arsenic n'a pas été détecté.

315 Nous avons aussi regardé les contaminants de métaux dans le tissu, dans la chair de  
poisson et là aussi, on n'avait pas d'arsenic. Donc, je sais que l'arsenic est tout à fait reconnu  
comme étant un risque cancérigène. Mais étant donné qu'on n'en a pas ici, ni dans la chair de  
poisson ni dans le bruit de fond, il n'y a pas de problème.

320 **M. DENIS BELLEVILLE :**

Je voudrais juste rajouter que pour le sélénium, il y a un calcul de pente de  
cancérogénicité qui est publié. Alors peut-être qu'on pourrait, même si je sais que c'est peut-  
être un peu -- je ne dirais pas académique, mais je pense qu'il y a un facteur de pente  
325 cancérigène pour le sélénium, peut-être qu'on pourrait au moins faire le calcul pour voir qu'est-  
ce que ça donne.

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

330 Est-ce que vous pourriez le faire, docteur Rifkin, et nous déposer votre estimation du  
risque pour le sélénium?

**M. ERIK RIFKIN (TRADUCTION) :**

335

Certainement, je pourrais entreprendre le calcul. Mais j'aimerais ajouter ici, l'étude à laquelle vous vous référez n'a pas été approuvée par les autorités de réglementation, que ce soit aux États-Unis ou au Canada. L'effet cancérigène du sélénium fait partie d'un débat et il y a beaucoup d'incertitude au niveau de l'index de risque.

340

Le danger de vous fournir un tel rapport, c'est de penser que ce chiffre est valable et c'est très dangereux parce que là, à ce moment-là, ce serait comme s'il y avait une acceptation de ce chiffre. Bien qu'on puisse faire les calculs, je vous suggérerais et je suggérerais à Honeywell certainement d'ajouter des commentaires pour clairement établir les caveat pour que les gens, qui vont lire ces résultats, sachent que ce sont des résultats tout à fait incertains et sur lesquels on ne peut pas nécessairement compter.

345

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

350

Docteur Belleville, est-ce que vous croyez, avec la réserve qui vient d'être faite, qu'on devrait maintenir une demande formelle pour obtenir le risque cancérigène?

**M. DENIS BELLEVILLE :**

355

Écoutez, je peux peut-être, à partir des concentrations qu'ils ont fournies dans le poisson au niveau des échantillonnages de 96-97, et appliquer un peu les taux de consommation québécois et ce qui a été pris aussi au niveau des pêcheurs de pêche sportive au niveau du lac Saint-François et du lac Saint-Louis, il y a certains niveaux de consommation qui ont été étudiés à partir d'une étude dans le cadre de Saint-Laurent Vision 2000, je crois, et on peut essayer d'estimer un peu l'exposition et de voir un petit peu, avec l'indice de risque qui nous est fourni par IRIS, si on est loin ou on est près de quelque chose de significatif.

360

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

365

Oui, d'accord. On l'apprécierait, merci.

**LE PRÉSIDENT :**

370

Merci. Nous continuons le tour de table. Je signale immédiatement que dans les personnes-ressources de ce soir, pour ceux et celles qui se sont rajoutés, il y a toujours le ministère de l'Environnement du Québec, Environnement Canada, Santé publique, qui étaient présents également hier soir. Et nous aurons également un représentant de la MRC Beauharnois-Salaberry pour un court épisode durant la soirée.

375

Nous continuons avec les compléments d'information maintenant, le ministère de l'Environnement, madame Paul.

**Mme MIREILLE PAUL :**

380           Merci, monsieur le président. Cet après-midi, nous avons répondu à une question que  
nous avons prise en délibéré concernant les coûts de la solution de restauration qui consistait au  
dragage et nous avons présenté les divergences qui ont été débattues entre le promoteur et  
nous. J'aimerais apporter un complément d'information par rapport à la présentation qui a été  
385           faite du tableau 10 du volume 5 de l'étude d'impact, qui s'appelle *Dragage des sédiments et  
disposition sur l'île, révision des coûts estimés.*

              Lors de la présentation, il a été mentionné que le dragage, le volume estimé ou le  
volume retenu, la quantité pour l'estimation du coût du dragage des sédiments était de 480 000  
mètres cubes. Suite à cette valeur, des discussions ont eu lieu entre le promoteur et le ministère  
390           de l'Environnement, et nous nous sommes entendus pour que le calcul soit fait sur la base du  
120 000 mètres cubes, qui est le chiffre couramment véhiculé ici dans l'audience.

              Par contre, les divergences de vue au niveau du coût unitaire demeurent entre le 15 \$  
soutenu par le ministère de l'Environnement et le 31 \$ soutenu par le promoteur. Mais en ce qui  
395           concerne la quantité, nous nous sommes entendus sur le terme de la quantité. Il ne faudrait pas  
que ça donne l'impression que le promoteur a surévalué la quantité à draguer.

**LE PRÉSIDENT :**

400           C'est clair.

              Il y avait une possibilité d'un complément d'information de la part de la Municipalité de  
Grande-Île. Si vous êtes prêts, madame la mairesse et votre consultant, ce serait le moment  
approprié, en vous approchant.

405

**M. PAUL BOUDREAU :**

              Il y a un document qu'on va déposer. On a fait une petite présentation. Si vous jugez à  
propos, on peut faire la présentation ou juste le résumé.

410

**LE PRÉSIDENT :**

              Peut-être le résumé, pour qu'on passe dans l'action, de toute façon surtout si vous avez  
un document. Bon, écoutez, on ne se formalisera pas. Théoriquement, la table des  
415           personnes-ressources est là, mais je vois que vous êtes prêts.

**M. PAUL BOUDREAU :**

420           Comme elle était pleine, j'ai...

**LE PRÉSIDENT :**

Vous êtes presque prêt à déposer un mémoire, là. On vous écoute, monsieur Boudreault.

425

**M. PAUL BOUDREAUULT :**

Merci, monsieur le président. Il y a eu des questions à la Municipalité, hier, concernant la prise d'eau, concernant le transport des matériaux en termes de nuisance principalement de bruit et concernant aussi le zonage de l'Île-aux-Chats. Alors, on a fait des recherches sur l'information, qu'on va vous livrer.

430

Concernant la prise d'eau, il y avait une demande de localisation de la prise d'eau. Elle est située presque à 4 kilomètres en termes, je dirais, de course hydraulique des eaux qui partirait de l'Île-aux-Chats pour se rendre jusqu'à la prise d'eau, qui est située à environ 400 mètres de la rive. Et donc, la prise d'eau est située à mi-profondeur, ce qui limite en soi le recueillement de matières en suspension qui sont charriées au fond en majeure partie.

435

Le traitement qui est fait à la municipalité, il permet quand même de prendre en compte des quantités assez variables de matières en suspension, puis de couleur. Il y a un traitement qui est assez efficace. Il y a un suivi en continu qui est fait à l'usine de traitement, mais il est fait surtout à l'eau traitée, c'est-à-dire après traitement à l'usine.

440

À l'eau brute, il n'y a pas de suivi en continu qui est fait. Alors, s'il y avait un suivi à faire, advenant la possibilité qu'il y ait des matières en suspension qui sont émises, bien, il y aurait des modifications apportées soit au suivi de la prise d'eau brute ou au niveau du suivi des travaux comme tels.

445

On doit mentionner aussi que l'opérateur de l'usine est en lien direct avec les autorités municipales et ils peuvent intervenir rapidement, au besoin, sur la suspension de l'alimentation en eau de la municipalité.

450

Concernant le transport des matériaux, ce qui avait été mentionné, c'est que le transport était limité quand même à certaines rues, dont la rue Cardinal qui avait été aménagée antérieurement spécialement à cette fin-là. Il faut dire cependant que la rue Cardinal, c'est une rue non pavée, qu'il peut y avoir des risques d'émission de poussière, alors qui nécessitera un suivi du bruit et des poussières à ce niveau-là.

455

On avait mentionné hier qu'il n'y avait pas nécessairement de règlement municipal. On a refait une recherche et il existe un règlement municipal pour le bruit, qui est le règlement 94-14. Et il est stipulé, à l'article 6, qu'il y a une norme de 60 décibels à respecter entre 7 h et 21 h et de 45 décibels entre 21 h et 7 h le matin.

460

On a vérifié aussi auprès du ministère des Transports sur le bruit de fond qui existait, en termes de données de bruit. Il n'y a jamais eu de relevé de fait par le ministère des Transports.

465

Il y a eu seulement des estimés de faits en termes de mesure, à l'aide de modèles et d'abaques. Et puis ils estimaient que sur le boulevard Mgr Langlois, c'était de l'ordre de 55 décibels ce qu'on pouvait retrouver comme bruit de fond basé sur les débits moyens annuels de flux de circulation.

470

Le dernier point concernant le zonage de l'Île-aux-Chats, on confirme que, effectivement, c'est un secteur évidemment d'activité industrielle, compte tenu de toutes les démarches qui sont faites actuellement pour la restauration. Il faut comprendre, par contre, que l'île est zonée actuellement communautaire spéciale, c'est-à-dire à des fins d'installation d'activités récréatives, de conservation ou de création de parc.

475

Actuellement, les activités industrielles sont tolérées par droit acquis et puis c'est seulement s'il y avait une cessation pour une période donnée d'activité industrielle où, là, il y aurait une nécessité d'aménagement à des fins communautaires spéciales, comme ça a été zoné depuis 1992 à cet effet-là.

480

Ça fait l'inventaire des questionnements qui nous avaient été mentionnés hier.

**LE PRÉSIDENT :**

485

On vous remercie. Puis on veut juste s'assurer que dans le cas du règlement et dans le cas autant du zonage que le règlement qui concerne le bruit, de s'assurer que vous déposiez en copie les extraits pertinents, pour le bénéfice de tout le monde et y compris celui de la commission.

490

**M. PAUL BOUDREAU :**

On les a en main, mais on vous remettra les copies en douze exemplaires demain.

495

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, merci.

500 **M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

Nous avons aussi laissé une question en suspens ce matin auprès du promoteur, concernant l'estimé des coûts selon les hypothèses qui avaient été soulevées par le ministère de l'Environnement. Est-ce que vous pourriez nous donner votre réponse?

505

**M. ROMÉO CIUBOTARIU :**

Je vais faire référence au document, à la réponse à la question qui a été donnée ici dans le volume 6, les coûts estimés par le...

510

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

Pour ceux qui veulent suivre, c'est le volume 6, à la page 22 et suivantes.

515

**M. ROMÉO CIUBOTARIU :**

Donc, comme on l'a mentionné tout à l'heure, on a eu beaucoup de... sur plusieurs aspects, on a eu des rapprochements avec les spécialistes du ministère de l'Environnement. Cependant, on ne peut pas dire qu'on est arrivé exactement aux mêmes chiffres.

520

Notre chiffre, qui est présenté dans ce volume 6 et qui représente donc l'aboutissement final de nos analyses de coût, représente une valeur estimée du projet de dragage de 16 639 000 \$. Les différences qui ont été soulevées lors de la dernière rencontre avec le ministère de l'Environnement se chiffrent autour de 4 millions \$ et qui provient en partie donc des différences d'estimation des coûts de dragage, qui sont les plus importantes. On parle de différences de 1 885 000 \$ entre les coûts estimés par nous et les coûts estimés par les spécialistes du ministère de l'Environnement.

525

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

530

Bon, pour ce point de dragage, alors que votre estimation globale est de 16,6 millions \$, si vous considérez la valeur unitaire proposée par le ministère de l'Environnement, vous arriveriez à environ 14,5 millions \$, ce qui donne une différence d'environ 2 millions \$. Exact?

535

**M. ROMÉO CIUBOTARIU :**

C'est ça, c'est exact. Si on continue avec le deuxième point de désaccord, donc c'est au niveau d'un procédé qui avait été identifié comme possible par le ministère de l'Environnement, ce qui était identifié comme le prétraitement des boues, donc la possibilité de faire le traitement de l'eau au niveau de la cellule d'enfouissement même. Et la différence qu'on observe à ce niveau-là, c'est autour de 1 million \$. Donc, on parle de 973 000 \$ de différence entre l'estimé de...

540

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

545

C'est là où peut-être il y a une confusion. Parce que moi, ce que je vois à la page 23, c'est que vous arrivez, en considérant le prétraitement des boues, vous arrivez à un coût global de l'alternative de l'ordre de 13 780 000 \$ au lieu de 16 600 000 \$. Ce que moi, j'ai compris, c'est qu'il y a environ 3 millions \$ de différence.

550

**M. ROMÉO CIUBOTARIU :**

Non. Je pense que là, peut-être que ça n'a pas été bien expliqué, mais c'est par rapport... donc, il faut rajouter le 2 millions \$ qu'on a déjà enlevé au point précédent. Donc...

555

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

Est-ce qu'un aspect exclut l'autre automatiquement?

560

**M. ROMÉO CIUBOTARIU :**

En fait, on considère que ça s'accumule. Donc, on a enlevé le 1 880 000 \$ par rapport à la différence du dragage, et donc on enlève le million supplémentaire, au niveau de la différence, au prétraitement de boues. Donc, c'est une différence totale. C'est dans ce sens-là qu'il faut l'interpréter.

565

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

D'accord. Donc, au fond, la première activité de dragage plus le prétraitement des boues amèneraient à un...

570

**M. ROMÉO CIUBOTARIU :**

Le coût total.

575

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

... à un coût global de 13 millions \$.

580

**M. ROMÉO CIUBOTARIU :**

13 millions.

585

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

Et si vous ajoutez la troisième démarche aussi, vous arriveriez à une différence de 4,5 millions \$.

**M. ROMÉO CIUBOTARIU :**

590

C'est ça. Donc, c'est là que... bon, je peux peut-être revenir au niveau du dragage. On a présenté certains appuis à notre estimation des coûts. Donc, un des appuis était au niveau du calcul des volumes et de l'efficacité des dragues, un document qu'on a déposé hier, qui provenait directement du promoteur.

595

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

Qu'est-ce qui, selon vous, pourrait expliquer une différence de double, en termes d'estimation des coûts, pour le dragage?

600

**M. ROMÉO CIUBOTARIU :**

Disons, c'est plusieurs...

605

**M. WILLIAM J. HAGUE (TRADUCTION) :**

Une des principales différences dans le coût de dragage réside dans l'hypothèse de la quantité de solides qui sera retirée des appareils de dragage.

610

J'aimerais faire un pas en arrière. Nous semblons passer beaucoup de temps sur les coûts du dragage, mais on n'a jamais parlé du coût du recouvrement qui est, en fait, notre proposition. Nous reconnaissons que deux ingénieurs qui vont faire des devis n'arriveront jamais aux mêmes chiffres. Mais comme je l'ai dit dans mon introduction, il ne fait aucun doute que le recouvrement est préférable au dragage, en termes de coûts. Ce que nous proposons, c'est que la solution de recouvrement répond efficacement à tous les objectifs, aussi bien que le dragage.

615

Donc, nous serions prêts à revoir tous les chiffres sur le dragage et comparer nos notes avec le Ministère, et nous sommes prêts à rencontrer le Ministère pour comparer nos chiffres. Mais en bout de ligne, on aura 14, 15, 16 millions \$ qui, de toute façon, est nettement plus élevé que le coût du recouvrement.

620

Et je sais qu'il y a une grosse préoccupation au niveau du coût du dragage. Mais il faut se souvenir d'une chose, que ce n'est pas le dragage que nous proposons comme solution. Et nous serions plus qu'heureux de vous faire part des coûts du recouvrement et comparer ces coûts.

625

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

630           Écoutez, je suis très sensible, moi aussi, au fait que vous avez un projet qui est soumis.  
Nous l'examinons, effectivement. Mais il faut se rappeler aussi que vous nous aviez présenté  
plusieurs alternatives, que ces alternatives ont été étudiées au même titre, que vous arrivez  
avec une fourchette d'évaluations très semblables pour plusieurs solutions de restauration et il  
est du devoir de la commission d'examiner chacune, dans la mesure du possible, chacune de  
635 ces solutions.

Alors, il est bien évident aussi qu'à la lecture de l'étude d'impact, aux yeux de la  
commission, il y a un certain désir de la part de plusieurs personnes qui ont soulevé des  
questions pour favoriser le dragage. Donc, il est clair aussi que la commission doit examiner  
640 cette alternative-là de façon très sérieuse.

Et vous l'avez soulevé vous-même, un des aspects les plus importants en termes  
comparatifs, à partir du moment où on dit que quatre solutions arrivent, à toutes fins pratiques,  
à une même évaluation avant appréciation des coûts, ça revient à dire que le coût revêt la plus  
645 grande importance dans la sélection finale du projet de la solution de restauration.

Alors, si on regarde le projet de dragage qui était à l'origine de 52 millions \$, qui est  
descendu à 21 et 16 millions \$, bien, c'est clair qu'il y a aussi des différences importantes,  
encore en termes d'appréciation des coûts, et il est de notre devoir de comprendre ou d'essayer  
650 de comprendre pourquoi cette différence de coûts.

Alors, je maintiens ma question: qu'est-ce qui peut expliquer la différence dans les  
coûts de dragage au mètre cube? Comment se fait-il que nous avons des appréciations de  
l'ordre de 15 \$ le mètre cube et que vous maintenez une estimation d'environ 30 \$ le mètre  
655 cube?

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Hague, je veux faire un complément d'information immédiatement à titre de  
660 président de la commission. Je veux m'assurer que les éléments d'information sur ce sujet-là  
vous ont bien été transmis par vos représentants lors de la rencontre préparatoire de la semaine  
dernière. À cette même interrogation-là, il a été dit à vos représentants que la solution  
proposée, celle que vous retenez après analyse, elle est détaillée d'abondance dans un  
document qui s'appelle *L'étude d'impact sur l'environnement*.

Dans le cadre de la procédure à laquelle vous souscrivez, les choses font que dans la  
procédure, celle qui est retenue, c'est celle qui est davantage explorée une fois qu'elle est  
choisie. Quand on entre dans un processus d'audience publique, la commission a toute la  
liberté qu'elle veut avoir eu égard à l'ensemble des solutions. Et là, ça rejoint les propos de mon  
670 collègue.

Mais c'est important, je veux que ce soit clair une fois pour toutes. Je ne voudrais pas  
que vous pensiez que la commission explore que ça et je ne voudrais pas qu'on sente ça non

675 plus, parce que ce n'est pas approprié tout simplement. La commission enquête, elle veut avoir une image des possibilités et, par la suite, la commission...

680 La commission ne se prononce pas présentement. Il ne faut pas tenter non plus d'interpréter le questionnement de la commission comme penchant dans un sens ou dans l'autre. Au moment où on se parle, la commission ne penche ni à droite ni à gauche. La commission explore, enquête, écoute. La commission va se prononcer dans un rapport dans quatre mois. Si c'est parfaitement clair, on peut continuer l'exercice.

685 Ce qu'il ne faut pas faire, je crois, c'est comptabiliser le nombre de questions sur le dragage et celles sur le recouvrement. On a beaucoup d'informations sur le recouvrement, celui que vous proposez, votre solution. On va y revenir quand même au cours de la soirée.

690 Et j'en profite immédiatement pour vous dire que tout de suite après vous, on va demander à Environnement Canada de nous faire un exposé. Et l'exposé qu'on a demandé à Environnement Canada traitait non pas de la situation proposée par vous, mais davantage de dragage et également d'excavation, en termes avantages-inconvénients, pour exactement et précisément les mêmes raisons que vient de vous dire mon collègue, et moi-même.

**M. WILLIAM J. HAGUE (TRADUCTION) :**

695 J'aimerais répondre à votre question directement. Vous nous avez demandé pourquoi il y avait une différence d'environ 4 millions \$ entre deux analyses et pourquoi il y a eu une différence du simple au double au coût unitaire. La meilleure réponse que je puisse vous donner, c'est qu'il faut tenir compte que tout cela sont des devis d'ingénierie préliminaires. Il est bien connu que le degré d'exactitude est de plus ou moins 30 %.

700 Le Ministère a indiqué clairement qu'ils ont rencontré plusieurs compagnies, plusieurs cabinets d'ingénieurs. Nous aussi avons rencontré des spécialistes du dragage et nous avons combiné à tout cela l'expérience pratique que nous avons du projet. Et ce chiffre est notre meilleure estimation possible du coût associé à l'enlèvement des matériaux par coût unitaire.

705 Les chiffres sont différents, mais je crois que lorsqu'on regardera la conception détaillée des travaux, et bien, on se rapprochera plus des coûts unitaires une fois qu'on aura les descriptions d'ingénierie. Les différences découlent de nos expériences et de la façon dont nous appliquons le dragage.

710 **M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

715 Monsieur Lachance, ce matin vous nous avez présenté vos différentes estimations. À partir de cette présentation, pourriez-vous nous dire à quoi, vous, vous attribueriez la différence des coûts entre votre estimation et celle du promoteur?

**M. ANDRÉ LACHANCE :**

720 Merci. Je ne peux que reprendre le tableau que j'avais ce matin et peut-être préciser comment mes chiffres sont arrivés dans mes colonnes. Suite à la déposition du promoteur de leur estimé, j'ai fait de mon côté un exercice aussi pour vérifier si les coûts étaient semblables ou si on trouvait exagérés certains coûts.

725 Pour être plus certain de mon évaluation, j'ai pris cette même formule. On revient toujours au tableau 10, dragage des sédiments et disposition sur l'île avec 25 % de solides, et je l'ai distribué à deux entrepreneurs qui m'en ont fait la demande parce qu'ils étaient au courant du projet de l'Île-aux-Chats. À partir de ça, j'ai eu des estimés de coûts de promoteurs privés.

**LE PRÉSIDENT :**

730 Mon collègue va un peu plus loin. Il vous demande, à votre avis X comme on vient de le faire dans le sens contraire X à votre avis, la différence de coûts, selon vous, est imputable à quoi?

735 **M. ANDRÉ LACHANCE :**

La différence de coûts de quoi? Du dragage seulement?

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

740 Allez-y sur les trois principaux items.

**M. ANDRÉ LACHANCE :**

745 Un de mes items, les travaux généraux de mobilisation, où est-ce qu'on a 1 400 000 \$ de mobilisation, qui est nettement exagéré selon tous les gens que j'ai contactés et j'ai transmis cette information, on me dit que 400 000 \$, même il y a des gens c'était beaucoup moins que ça, j'ai pris la mesure la plus haute à ce moment-là.

750 Au niveau de la construction de la cellule, c'est à peu près semblable, c'est un transfert de... c'est du transport de matériel, ça se comptabilise très bien.

755 La grosse différence se fait aussi au niveau du traitement des eaux, où on est allé voir un spécialiste et on lui a demandé: \*Dans le pire des cas, le pire traitement qu'on aurait besoin pour traiter 360 000 mètres cubes d'eau, parce qu'on considère qu'on a 25 % de solides et 75 % d'eau, dans ce pire des cas-là, combien est-ce que tu évalues, comment tu peux nous soumissionner un prix pour en arriver à un traitement qui rencontre les critères du Ministère?+

760 Cette compagnie-là nous a fait un prix. À cela, j'ai même ajouté la construction de digues, j'ai rajouté même des items supplémentaires pour être certain qu'on pourrait rentrer

dans le prix. Dans ce cas-là, on part d'un prix de 5 250 000 \$ environ et on tombe à 890 000 \$. C'est une offre ferme d'un consultant, d'un contracteur spécialisé dans le traitement des eaux.

765 La balance, on parle du dragage. Le dragage comme tel, si on prend le total du dragage, selon le promoteur, on arrive à 4 366 000 \$. Tantôt, on a inversé des chiffres, on a dit qu'on ne prenait plus 480 000 mètres cubes comme il est indiqué dans le tableau et on le transfère en 120 000 mètres cubes comme on s'est entendu. La différence, c'est qu'on a pris le coût unitaire qui était dans le tableau de 7,68 \$, et on l'a multiplié environ par 4, ce qui arrive en bout de ligne au même prix pour le promoteur, 4 300 000 \$ environ.

770 Tandis qu'encore là, on est allé voir un spécialiste dans le domaine, on lui a demandé: \*Fais-nous une soumission, que tu prends le matériel où il est, in situ, et tu l'envoies dans la cellule, 120 000 mètres cubes+, soumission qui a été envoyée au promoteur. Et on arrive à 2 280 000 \$.

775 La balance, revégétation, essais de laboratoire, c'est sensiblement la même chose. Tout se comptabilise très bien.

780 Mais c'est vraiment à partir de soumissions de base de gens qui ont fait un estimé de ce prix-là. Et cet estimé-là, j'ai pu le comparer avec d'autres projets auxquels on a fait face au programme d'assainissement des eaux lorsqu'on fait des travaux en milieu aquatique. Avec le même type de drague, on arrivait à des prix, on était capable d'arriver à des prix équivalents.

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

785 Quels sont les avantages que vous accordez au dragage par rapport au recouvrement in situ?

**M. ANDRÉ LACHANCE :**

790 L'avantage, bon, le principal avantage, je crois, c'est d'enlever le déchet qui est dans l'eau et de l'amener sur la terre. On a un avantage important au niveau du volume d'eau récupéré, le volume d'habitats fauniques.

795 Je ne parle pas de la toxicité, parce qu'il y a des gens ici qui sont beaucoup plus spécialisés que moi dans ça, même s'il n'y a rien qui pousse là-dessus. Donc, c'est toxique, on enlève cette toxicité-là et on la met à l'extérieur. Donc, on regagne l'espace qu'on a perdu par le remplissage à l'époque de l'industrie. C'est le gros avantage que j'y vois.

800 **M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

J'aimerais aussi relancer la question au représentant du ministère d'Environnement Canada.

805 **LE PRÉSIDENT :**

On pourrait peut-être passer à la présentation du représentant d'Environnement Canada qui, par délégation de monsieur Latreille, est monsieur Jean-René Michaud. Monsieur Michaud, on va vous écouter.

810

Combien de temps vous demander?

**M. JEAN-RENÉ MICHAUD :**

815

Une quinzaine de minutes. Parce que pour pouvoir parler un peu de dragage environnemental, je voudrais commencer un peu parler de dragage conventionnel pour voir un peu quels sont les impacts appréhendés, les avantages mécaniques, de façon à pouvoir comprendre les améliorations apportées au niveau des dragues modernes, aujourd'hui.

820

**LE PRÉSIDENT :**

Nous vous écoutons.

**M. JEAN-RENÉ MICHAUD :**

825

Actuellement, sur le Saint-Laurent, les dragues se divisent en deux types: les dragues mécaniques et les dragues hydrauliques.

830

Parmi les dragues mécaniques, il y a les dragues à benne preneuse. C'est simplement une drague à godet dans laquelle c'est une grue qui est montée sur un ponton et dans laquelle les sédiments sont extraits et sont mis dans une barge pour être déposés soit au large ou en rive. Alors qu'une drague à cuiller, c'est encore mécanique, mais c'est une pelle excavatrice à l'envers et on peut avoir un godet à l'envers comme une pelle rétrocaveuse en temps normal. Encore là, les sédiments sont déposés dans une barge pour être amenés à la rive.

835

Au niveau des dragues hydrauliques, à ce moment-là, c'est des dragues qui ont différentes capacités et il y a différents tirants d'eau. Et, de plus en plus, il y a les dragues à faible tirant d'eau pour aller près des rives et il y a des dragues suceuses à désagrégateur.

840

Donc, c'est une drague munie sur un ponton et il y a un élinde, dans lequel le sédiment est désagrégé lorsqu'il est dur ou en gravier, et pompé à travers un pipeline qui est amené soit dans un site de dépôt en milieu aquatique un peu plus loin ou en rive dans un milieu terrestre dans le cas d'un bassin de sédimentation.

845

Dans une drague suceuse simple, simplement on enlève la tête, lorsque les sédiments mous, on enlève la tête de désagrégateur, puis ça fait juste une pompe aspirante comme un aspirateur. Encore là, les sédiments sont pompés au site de dépôt.

850 Les principales différences entre les dragues mécaniques et hydrauliques, au niveau  
des avantages et inconvénients, c'est que les dragues mécaniques conservent une conservation  
maximale de l'intégrité des sédiments: haute teneur en solides, qui est presque la même teneur  
que les sédiments en place, c'est à peu près 45 % à 50 %; possibilité de travailler près des  
quais ou en berge; efficaces pour les sédiments pollués déposés en rive ou dans la plaine  
inondable; bonne précision de dragage en eau peu profonde; opération possible dans les  
855 matériaux meubles et durs; un coût unitaire généralement moins élevé pour de faibles volumes;  
puis le rejet en eau libre des sédiments génère moins de turbidité qu'une drague hydraulique.

Par contre, les inconvénients, c'est un taux de production relativement faible; taux de  
remise en suspension des sédiments relativement élevé dans la colonne d'eau au site de  
860 dragage; efficacité faible ou presque nulle dans les sédiments fluides ou mous; puis ça requiert  
des manipulations additionnelles lorsqu'on dépose en rive, en milieu terrestre.

Une drague hydraulique, que ce soit à désagrégateur ou à succion simple, c'est: un  
taux de production relativement élevé; facilite le transport des sédiments sur de longues  
865 distances parce que c'est dans une pipeline; taux de remise en suspension des sédiments dans  
la colonne d'eau plus faible qu'avec les dragues mécaniques au site de dragage; puis compte  
tenu que les sédiments sont actuellement pompés dans une conduite, bien, ça minimise les  
risques pour les travailleurs et la population en présence de sédiments pollués; des coûts  
unitaires généralement moins élevés pour de grands volumes.

870 Le principal inconvénient, c'est haute teneur en eau de 80 % à 90 %; donc, ça exige  
des grandes surfaces nécessaires pour le dépôt terrestre des matériaux et pour le traitement des  
eaux. C'est difficile à fonctionner en présence de débris, puis les dragues sont sensibles à la  
houle et aux vagues. Et le rejet en eau libre des matériaux excavés génère plus de turbidité au  
875 site de dépôt lorsque c'est déposé en milieu aquatique.

À travers les années, avant de faire face aux sédiments contaminés, de plus en plus les  
gens, les contracteurs et l'US-EPA aux États-Unis et Environnement Canada ont travaillé sur  
essayer de voir quels sont les facteurs qui entraînaient une remise en suspension des  
880 sédiments, donc une remise en suspension éventuellement des contaminants. Donc, il y a  
différentes modifications techniques possibles pouvant être apportées aux équipements de  
dragage et au transport des sédiments.

885 Au niveau des dragues mécaniques, on parle d'étanchéité de la benne...

**LE PRÉSIDENT :**

Je vous interromps, mais c'est un service pour les services de traduction. Je vais vous  
demander de parler peut-être plus tranquillement pour que la transmission se fasse comme il  
890 faut, il semble y avoir des problèmes à l'arrière.

**M. JEAN-RENÉ MICHAUD :**

895           Donc, les facteurs influençant la remise en suspension des dragues mécaniques, c'est:  
l'étanchéité de la benne; mouvement limitatif latéral et vertical de la pelle au fond du cours  
d'eau; une perte de matériaux pendant le transport par barge ou par chaland.

900           Quelles sont les modifications techniques possibles? C'est soit améliorer l'étanchéité  
des bennes preneuses; utilisation des bennes preneuses hydrauliques à double paroi;  
fermeture automatique, il y a des systèmes pour des fermetures hydrauliques, il y a des  
systèmes qui existent maintenant; l'étanchéité des clapets de barges et des chalands.

905           Les dragues hydrauliques, il y a plusieurs facteurs qui influencent le taux de remise en  
suspension qui sont: la pression de succion de la pompe; la vitesse de déplacement latéral de  
la crépine; l'angle de la crépine; la façon que la roue désagrégatrice va être faite, la forme; la  
perte de matériaux pendant le transport; une remise en suspension également au point de rejet;  
et aussi la vitesse de rotation du désagrégateur influence aussi le taux de remise en suspension.

910           Donc, quelles sont les modifications techniques possibles? C'est augmentation de la  
puissance de la pompe; addition de pompes de surpression à la pompe principale pour accroître  
la capacité de succion pour minimiser la remise en suspension; on peut installer un bouclier à la  
proximité de la tête aspirante ou du désagrégateur pour minimiser le relagage; utilisation d'un  
désagrégateur de forme conique qui est spécialement plus adapté; installation de jauges à  
pression; installer des systèmes de dégazage; étanchéiser les joints des conduites, des  
915   pipelines; installation d'un tube à trémie à l'extrémité de la conduite lorsque ce n'est pas déposé  
en milieu aquatique; et on peut même installer des diffuseurs pour limiter le mouvement, réduire  
la vitesse au site de dépôt; et on peut aussi installer la tête désagrégatrice directement sur la  
conduite de succion.

920           Il y a aussi les dragues suceuses porteuses, mais compte tenu qu'on est en rive, ce  
genre de drague-là ne peut pas être utilisé.

925           Parmi les modifications pouvant être apportées aux méthodes de dragage -- là, on a vu  
des méthodes de modifications techniques. Là, on parle des méthodes opérationnelles, la  
qualification des opérateurs, le plan de dragage.

930           Donc, au niveau des dragues mécaniques, les facteurs influençant le taux de remise en  
suspension, c'est l'impact sur le fond lors de la descente de la benne; le lavage de la benne et  
de la pelle lors de la descente; perte de matériaux pendant le transport.

935           Donc, les méthodes de dragage recommandées, c'est utilisation soignée des  
équipements par des opérateurs convenablement formés et sensibilisés; réduction de la vitesse  
de remontée et de descente de la benne; éviter le nivellement du fond par pivotement de la  
benne; dans le cas d'un dépôt en barge, dans un chaland, c'est de descendre la benne le plus  
bas possible pour éviter la surverse; puis le lavage de la benne; transport des chalands à éviter  
lors des conditions météorologiques pouvant entraîner la perte de matériaux.

940 Au niveau des dragues hydrauliques, les facteurs influençant donc c'est la profondeur de la coupe; la vitesse de déplacement latéral; l'angle de la crépine; la vitesse de rotation; la profondeur de la coupe; l'état de la marée; le déplacement de la drague vers l'avant, les plages de résidus qui peuvent rester; et portion inférieure du désagrégateur lorsque la drague excave par couches épaisses. Donc, il y a beaucoup d'affaissement.

945 Donc, parmi les méthodes de dragage recommandées, c'est utilisation soignée des équipements par des opérateurs convenablement formés et sensibilisés; choix de plans de coupe en escalier plutôt que des coupes verticales; remonter les ancrs avant de se déplacer pour pouvoir changer de place; utilisation d'un système de pieux pour déplacement de la drague; au niveau du positionnement précis; limiter la profondeur de coupe; limiter la vitesse de déplacement de la drague; et différents équipements, utilisation de couteaux ajustés et ainsi de suite.

950 Drague suceuse porteuse, encore là, c'est des dragues dans lesquelles le sédiment est mis dans la drague puis est déposé un peu plus loin en eau. Mais ça ne peut pas s'appliquer dans ce cas-ci.

955 Au niveau des instruments qui se sont améliorés à travers les années pour le dragage, au niveau des types de produits généraux qui peuvent s'appliquer à tous les types de drague, on parle d'un indicateur de rendement en termes de tonnage par unité de temps; et en indicateur de profondeur; indicateur de taux de solides en suspension.

960 Au niveau de la drague mécanique: un système avertisseur de surcharge de la benne; un système d'automatisation de la benne; indicateur de tension dans le câble; et indicateur de la pénétration. Tout ça, c'est pour savoir exactement l'opérateur où il est, dans quelle condition, à quelle profondeur.

965 Au niveau des produits liés au dragage hydraulique, il y a des indicateurs de densité de boues; indicateur de décantation dans les conduites; contrôleur de câbles; un système d'automatisation de pompage.

970 Et au niveau des dragues désagrégatrices: contrôle automatique de la tête, de la vitesse de balayage, de rotation, ainsi de suite et tout, connaître la pression, la vitesse des boues dans la conduite.

975 Dans un document que nous avons produit à Environnement Canada, en 92, on avait fait le tour de tous les équipements de dragage qui étaient disponibles en Europe et aux États-Unis. Puis à l'époque, on avait comparé un peu quelles sont les dragues hydrauliques, les dragues mécaniques qui étaient disponibles et les dragues spéciales qui étaient disponibles sur le marché. Et on a regardé un peu c'était quoi les critères techniques et économiques de chacun, les facteurs positifs et négatifs, au niveau technique et au niveau critères environnementaux.

985 Ça reprend à peu près les mêmes considérations, dans ce sens que les dragues mécaniques sont très avantageuses au niveau de certains critères. Par contre, les dragues au niveau hydraulique sont bonnes au niveau aussi de remise en suspension; mais par contre, elles entraînent beaucoup de problématiques au niveau du traitement des eaux. Et à l'époque, il y avait les dragues spéciales qui étaient de plus en plus développées, qui devenaient de plus en plus performantes au niveau environnemental.

990 Lorsqu'on parle de dragage conventionnel par rapport au dragage des sédiments contaminés, il y a des différences importantes. Je ne passerai pas à travers le tableau, mais normalement dans un dragage de construction d'entretien d'une voie navigable, on vise surtout de maintenir un tirant d'eau sécuritaire; alors que dans un dragage de sédiments pollués, l'objectif, c'est d'enlever complètement les sédiments contaminés.

995 Donc, le devis de performance est assez limité dans un cas de dragage d'entretien. On veut juste un tirant d'eau suffisant. Et dans l'autre cas, au niveau du dragage environnemental, on veut minimiser le volume des sédiments à enlever. Donc, le profil de dragage est plus compliqué parce qu'on doit suivre le profil de contamination en termes latéral et pas en profondeur. Et au niveau environnemental, on essaie de minimiser la resuspension, donc pas de fuite, donc ça peut impliquer la mise en place d'écrans; alors que du côté d'un dragage normal d'entretien, dans certains cas ça ne pose pas de problématique.

1000 Au niveau d'un dragage d'entretien, de maintenance ou d'entretien, on est surtout intéressé sur la faisabilité technique. C'est plus l'estimation des volumes. Alors qu'au niveau environnemental, bien, il faut regarder un peu le site de dépôt, l'étendue et la nature de la contamination, puis toutes les problématiques un peu plus particulières.

1010 Les caractéristiques générales, donc dans le dragage de maintenance, on parle de volume important; on utilise des équipements standards; les coûts sont généralement plus faibles; productivité élevée recherchée; puis une tolérance élevée au niveau de la bathymétrie et un contrôle standard des équipements.

1015 Alors que dans un dragage au niveau de sédiments contaminés, c'est généralement des volumes plus faibles, ça requiert des équipements spéciaux de haute technologie; les coûts peuvent être plus élevés par mètre cube parce qu'il y a un plus grand contrôle et ils doivent souvent, des fois, réduire la vitesse d'aspiration; et ça demande une précision élevée au niveau de l'excavation, donc un effet de tolérance au niveau de la bathymétrie. Donc, c'est contrôlé par des experts extérieurs, puis donc un meilleur contrôle de la qualité à toutes les phases des travaux.

1020 Au niveau des types de dragues actuellement commercialisés pour l'excavation de matériaux de dragage, c'est actuellement encore des dragues mécaniques. C'est des dragues à godet racleur, des dragues rétrocaveuses Watermaster. C'est un peu l'équivalent de la drague amphibie, la drague rétrocaveuse Amphibex, dans laquelle monsieur Normrock a utilisé le

1025 principe pour pouvoir l'améliorer, pour l'adapter aux conditions du Québec. Drague à benne  
preneuse fermée; drague à benne étanche Cable Arm qui a été développée au Canada.

Il y a d'autres dragues hydrauliques. Il y a des dragues amphibies à godet pompe  
Watermaster; drague amphibie à godet pompe Amphibex; drague pelle au charbon; drague à  
1030 désagrégateur à vis Mud Cat.

Et les dragues pneumatiques: des dragues à vase; des dragues pneumatiques  
Pneuma. Et les dragues spécialisées, c'est plus en Europe.

1035 J'ai mis en caractère gras les dragues qui ont été testées par nos collègues  
d'Environnement Canada dans les Grands Lacs suite à un appel d'offres pour choisir des devis  
de performance, des équipements de dragage les plus performants au point de vue  
environnemental. Ils avaient définis des critères. Et ces dragues-là ont été choisies pour faire  
des projets de démonstration, il y a eu des résultats très performants au niveau des critères  
1040 environnementaux.

Ça, c'est la drague mécanique, un Cable Arm, qui est une drague mécanique benne  
étanche, qui peut aller à différentes profondeurs près des quais. Et la différence fondamentale  
par rapport à une drague conventionnelle, c'est un système de mécanique conventionnel, c'est  
1045 un système de poulie qui permet le dragage, un fond uniforme par rapport au dragage dans une  
benne normale, dans lequel ils creusent simplement un trou. Et donc, ça entraîne beaucoup  
moins de turbidité au moment du dragage et par rapport à une drague mécanique  
conventionnelle, la benne conventionnelle.

1050 Les autres caractéristiques, au niveau du dragage, le Cable Arm, ils ont tout un  
système de contrôle de caméras, de contrôle de la profondeur, contrôle aussi lors de la  
remontée. Il y a un système d'évents en caoutchouc qui permettent à l'eau de sortir lorsqu'ils  
baisent la benne et lorsqu'ils la montent, de fermer pour réduire la perte des sédiments  
contaminés.

1055 Ces dragues à benne Cable Arm, ça peut aller avec un taux de solides en suspension  
jusqu'à 70 % comparativement à une drague conventionnelle mécanique de 45 % à 50 %. Et ça  
génère trois à quatre fois moins de turbidité qu'une drague mécanique conventionnelle.

1060 L'autre drague, c'est la drague Mud Cat, c'est une drague développée aux États-Unis.  
Encore là, c'est pour des faibles tirants d'eau. Ça permet une tarière, une drague avec une  
tarière horizontale ou à vis avec un capot, puis qui broie les sédiments et qui l'aspire aussi dans  
une pipeline. Elle aussi, elle est testée dans les Grands Lacs, puis elle a eu des résultats  
absolument intéressants.

1065 Et la plus connue, je n'ai malheureusement pas d'acétate, mais c'était la drague amphi-  
bie Normrock dans laquelle Environnement Canada et Environnement Québec ont financé le  
développement. Et Environnement-Canada et Ontario ont financé deux projets de démonstration

1070 dans les Grands-Lacs, qui a démontré des performances très intéressantes au niveau  
environnemental et avec des teneurs en solides 35% à 45%. Et dans certains cas, qui peut aller  
jusqu'à 80%, il semblerait, selon les développements récents.

1075 Et c'est une drague amphibie qui peut fonctionner tout aussi bien sur terre que sur...  
donc, elle peut avoir accès par la terre ou par eau et, à ce moment-là, elle est très intéressante  
au niveau environnemental.

**LE PRÉSIDENT :**

1080 Merci, monsieur Michaud. Si vous voulez regagner votre siège.

On a pris beaucoup de temps. On va inviter tout de suite un premier participant,  
monsieur Denis Gervais, et on va revenir évidemment, comme on le disait, sur le  
questionnement de l'option des dragues et également celui du projet proposé, recouvrement.

1085 Bonsoir, monsieur Gervais.

**M. DENIS GERVAIS :**

1090 Bonsoir. Je vais avoir trois petites questions, c'est sur nos chers petits poissons. Je  
pense que c'est au tableau 8.10 de la partie 1, ils comparent différentes populations de poisson  
de Saint-Anicet et l'Île-aux-Chats.

1095 J'ai remarqué que ceux de l'Île-aux-Chats avaient l'air légèrement X juste à l'oeil, je n'ai  
pas fait de statistiques X plus petits. Est-ce que ça peut influencer les résultats? Probablement  
que oui au niveau du mercure, là, mais il y a...

**LE PRÉSIDENT :**

1100 Plus petits, vous parlez de la taille des poissons?

**M. DENIS GERVAIS :**

1105 La taille des poissons. Surtout au niveau de la perchaude, elles ont l'air beaucoup plus  
petites, les perchaudes, au niveau de l'Île-aux-Chats que de Saint-Anicet.

**LE PRÉSIDENT :**

Représentant de Honeywell?

1110 **M. FRANK DILLON (TRADUCTION) :**

1115 Le tableau 8.10, il y a une différence. Sans revoir les données plus en détail, est-ce qu'on avait l'âge des poissons pour éventuellement expliquer ces différences de taille? Je devrais examiner le tableau plus en détail avant de pouvoir répondre de manière satisfaisante à votre question.

**LE PRÉSIDENT :**

1120 On va vous demander de le faire et de revenir en complément d'information un peu plus tard.

Est-ce que ça vous va, monsieur Gervais?

**M. DENIS GERVAIS :**

1125 Oui. Il faut dire que l'âge aussi, ça a un rapport aussi.

**LE PRÉSIDENT :**

1130

Monsieur Gervais.

**M. DENIS GERVAIS :**

1135

Autre question, ma deuxième question. J'ai vu que vous avez analysé les perchaudes puis les brochets. En après-midi, ils ont répondu à ma question. Peut-être que c'est pas tout à fait représentatif d'une zone, parce que ça peut quand même se déplacer autour d'un kilomètre autour, mais est-ce qu'il y aurait possibilité... parce que j'ai vu ça dans une étude Massena, pour le suivi du dragage à Massena, ils avaient étudié un petit poisson qui s'appelle la queue à tache noire pour suivre la contamination possible suite au dragage.

1140

Ça n'a pas été fait dans le cas de l'Île-aux-Chats. À l'Île-aux-Chats, j'ai vu qu'il y en avait qui étaient dans la baie, de ces petits poissons-là.

1145

**LE PRÉSIDENT :**

On va vérifier, puis on va retourner auprès du ministère de l'Environnement du Québec ou Environnement Canada s'il y a des compléments d'information eu égard à ce qu'il s'est passé à Massena.

1150

Au niveau de Honeywell? Monsieur Hague, votre représentant peut s'asseoir au bout à côté de monsieur Rifkin aussi.

**M. FRANK DILLON (TRADUCTION) :**

1155

Comme pour la question précédente, je devrais rechercher l'information et nous vous répondrons très bientôt là-dessus.

**LE PRÉSIDENT :**

1160

Très bien. Si vous permettez, monsieur Gervais, en attendant, on a des compléments d'information de la part des ministères gouvernementaux.

Tout d'abord, le ministère de l'Environnement, madame Paul?

1165

**Mme MIREILLE PAUL :**

Oui. Monsieur Marc Sinotte ici, de la Direction du suivi de l'état de l'environnement, peut peut-être vous donner quelques informations sur l'utilisation du queue à tache noire, justement dans le projet de Massena pour que tout le monde comprenne de quoi il est question.

1170

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Sinotte, nous vous écoutons.

1175

**M. MARC SINOTTE :**

Bonjour tout le monde. Alors, comme vous le savez, dans le projet de Massena, les sédiments en amont du Québec, à la frontière Québec/Ontario et État de New York, il y a eu des projets de restauration qui ont eu lieu sur du sédiment contaminé. Dans ce cas-là, les sédiments ont été dragués et traités ou encapsulés. Et il y a eu des suivis de la contamination possible lors des travaux, mais il y avait également eu des suivis et des mesures de plusieurs paramètres avant le début des travaux.

1180

1185

Dans le cas du queue à tache noire, ce que nous avons recommandé au promoteur, c'était que vu que les queues à tache noire sont beaucoup moins mobiles que les poissons plus gros, il aurait pu être intéressant de vérifier avec les queues à tache noire, est-ce que la zone contaminée, la baie nord-est par exemple, pouvait être contaminée par les contaminants qui se bioaccumulent, bien entendu, et le comparer à des zones témoins. Ce qui nous aurait permis d'enlever l'effet de la mobilité des poissons qui peut faire que ça dilue un peu -- des fois, ils s'exposent, des fois, ils ne s'exposent pas.

1190

Donc, c'était l'objectif de ce questionnement-là face aux queues à tache noire, mais le promoteur n'a pas jugé bon de poursuivre dans cette direction-là.

1195

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'on doit comprendre que cette vérification-là ou cette tentative de vérification-là n'est pas possible avec une autre espèce que le queue à tache noire non plus?

1200

**M. MARC SINOTTE :**

Je ne dirais pas ça. Le queue à tache noire, c'est un petit méné et il a été utilisé à cet effet-là sur le Saint-Laurent à plusieurs reprises pour la simple et bonne raison que c'est un organisme qui n'est pas trop mobile. Mais je crois qu'il y a d'autres ménés qui ont été utilisés à cette fin-là, mais je ne m'avancerai pas plus que ça. Mais l'objectif, c'est vraiment d'en avoir un qui est peu mobile puis bien représenté.

1205

**LE PRÉSIDENT :**

1210

Merci. Pas d'autres compléments d'information?

**M. MARC SINOTTE :**

1215

Non, pas pour l'instant.

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Monsieur Gervais, votre troisième question?

1220

Je vais juste vérifier avant. Je vois quelqu'un qui s'affaire à la table du promoteur Honeywell. Est-ce que le complément d'information est disponible ou si c'est plus tard?

**M. WILLIAM J. HAGUE (TRADUCTION) :**

1225

Nous répondrons après la pause.

**LE PRÉSIDENT :**

1230

C'est seulement que j'ai vu un mouvement, ça fait que je pensais que c'était pour amorcer la réponse. On va attendre.

Monsieur Gervais?

1235

**M. DENIS GERVAIS :**

J'ai vu à plusieurs endroits que la concentration dans les poissons montrait que... lorsqu'ils comparaient ça à Saint-Anicet, tout ça, montrait que les métaux lourds n'étaient pas disponibles.

1240

Moi, je vais tricher un peu, c'est pas une véritable question, mais ça va être une petite question au bout.

**LE PRÉSIDENT :**

1245

Je préférerais que vous y alliez directement avec votre question.

**M. DENIS GERVAIS :**

1250

Oui, directement, je vais vous le dire. La comparaison montre-t-elle pas que la disponibilité des métaux lourds est du même ordre aux deux endroits plutôt? Que les métaux seraient disponibles, mais de la même façon aux deux endroits?

1255 **LE PRÉSIDENT :**

Et les deux endroits sont?

1260 **M. DENIS GERVAIS :**

Saint-Anicet et/ou l'Île-aux-Chats. Ça pourrait être ça la conclusion.

**LE PRÉSIDENT :**

1265 On va vérifier les deux côté comme tantôt. S'il y a une information du promoteur, veuillez nous le signaler.

Dans un premier temps, auprès du ministère de l'Environnement, est-ce qu'il y a un complément d'information ou une information? Monsieur Sinotte?

1270

**M. MARC SINOTTE :**

1275 Oui. C'est évident que si les concentrations sont relativement similaires, il est possible que ce soit parce que les deux zones ne sont pas \*contaminées+, entre guillemets, mais il est possible aussi que ce soit parce que les deux zones sont contaminées.

1280 On sait que, par le passé, il n'y a pas eu uniquement la source de Allied Signal qui a rejeté des toxiques dans le fleuve, il y a eu également d'autres sources. Et donc, il y a certaines zones en amont qui ont, par le passé, également rejeté des toxiques. Et c'est d'ailleurs pour ça qu'on fait de la restauration un peu partout sur le fleuve.

Donc, je pense que monsieur Gervais a raison, dans le sens qu'il est possible qu'une zone dite de référence ait également été contaminée par le passé. C'est une possibilité.

1285 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Sinotte.

Merci, monsieur Gervais.

1290 Nous allons prendre une pause et revenir après pour la suite.

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

\*\*\*\*\*

1295 (REPRISE DE LA SÉANCE)

**LE PRÉSIDENT :**

1300 Nous allons poursuivre. Nous avons un invité, une personne ressource qui est en communication téléphonique avec nous, tel qu'on vous l'a annoncé en tout début de séance. La commission va lui adresser quelques questions sur, entre autres, le rôle de leur organisme. Il s'agit de la Garde côtière du Canada et il s'agit de monsieur Michel Demers. Est-ce que, monsieur Demers, vous êtes là?

1305 **M. MICHEL DEMERS :**

Oui, bonjour.

**LE PRÉSIDENT :**

1310 Dans un premier temps, on va s'assurer que la transmission téléphonique est appropriée, ce qui semble être le cas, il n'y a pas trop d'écho ici. Chez vous, vous nous entendez bien?

1315 **M. MICHEL DEMERS :**

Aucun problème.

**LE PRÉSIDENT :**

1320 Très bien. On tient à vous remercier pour votre participation. C'est un mode de consultation qu'on fait de plus en plus fréquemment depuis, je dirais, un an, un an et demi au Bureau sur des questions ponctuelles.

1325 Donc tout d'abord, merci de votre disponibilité. Notre première question, ça serait concernant la Garde côtière du Canada. Est-ce que vous êtes à même de nous dire le rôle de la Garde côtière du Canada par rapport au fleuve? Quoi qu'il y a une certaine évidence, mais est-ce que vous avez une autorité, qui fait en sorte que vous avez une autorisation à émettre dans le cas d'un projet qui est demandé, tel celui qui est sous audience publique présentement,

1330 monsieur Demers?

**M. MICHEL DEMERS :**

1335 En ce qui concerne le ministère des Pêches et Océans, il y a deux volets. Il y a le volet de la Loi sur la protection des eaux navigables et il y a aussi le volet de la Loi sur les pêches.

En ce qui concerne le volet de la Loi sur la protection des eaux navigables, tous les ouvrages qui sont réalisés dans des plans d'eau navigable sont assujettis à une approbation ou

1340 une autorisation en vertu de la Loi sur la protection des eaux navigables de notre ministère dans un premier temps.

1345 Et aussi en vertu de la Loi sur les pêches, tout ce qui pourrait avoir une incidence sur l'habitat du poisson, en tant que perturbation, détérioration de l'habitat, est assujéti à la Loi sur les pêches en vertu de l'article 35(2) de la Loi sur les pêches.

**LE PRÉSIDENT :**

1350 En ce qui concerne une ou l'autre des autorisations, pouvez-vous nous expliquer un peu l'exercice que vous faites? C'est à partir de l'examen du dossier que vous déterminez si le dossier ou le projet répond à vos objectifs?

**M. MICHEL DEMERS :**

1355 Comme je mentionnais précédemment, tout ce qui va être réalisé dans les eaux navigables, en ce qui concerne la Loi sur la protection des eaux navigables, doit être autorisé par notre Ministère en vertu de la Loi sur la protection des eaux navigables. Que ce soit des travaux de dragage ou de réalisation d'ouvrages dans les eaux navigables, ces ouvrages-là ou ces activités-là sont assujéti à une autorisation de notre Ministère.

1360 Et le deuxième volet, tout ce qui concerne l'habitat du poisson, que ce soit au niveau de la perturbation, détérioration ou destruction d'habitats, est assujéti à la Loi sur les pêches.

**LE PRÉSIDENT :**

1365 Monsieur Demers, à titre d'exemple, je crois savoir que, dans le cas de l'habitat du poisson, il y a un examen, à savoir s'il y a perturbation de l'habitat du poisson. Votre Ministère s'occupe également d'appliquer une politique fédérale sur le pas de perte nette d'habitat, c'est bien exact?

1370 **M. MICHEL DEMERS :**

Effectivement, c'est exact.

**LE PRÉSIDENT :**

1375 Du côté de la voie navigable avec Garde côtière, c'est quoi qui est examiné? Est-ce qu'il faut que vous regardiez si le projet a une incidence à l'égard de la sécurité nautique, à titre d'exemple?

1380 **M. MICHEL DEMERS :**

Exactement. Nous, on va regarder tout ce qui est construit dans le plan d'eau navigable. Que ce soit des activités de dragage ou réalisation d'ouvrages dans les eaux navigables, que ce soit une jetée ou de l'enrochement, toutes les composantes qui pourraient être réalisées dans le plan d'eau sont assujetties à une autorisation chez nous en vertu de la Loi sur la protection des eaux navigables.

Il faut comprendre que si les travaux qui sont réalisés ont une incidence significative sur la navigation, que ce soit au niveau de la sécurité ou des composantes, il y a un permis qui doit être émis par notre Ministère pour s'assurer que le droit public de navigation n'est pas altéré. Et si jamais ce droit public de navigation est altéré, il y aura des conditions d'approbation afin de minimiser l'impact que ces ouvrages-là pourraient avoir sur le droit public de navigation et sa sécurité.

**LE PRÉSIDENT :**

Je ramène ça au niveau de la procédure québécoise. Évidemment, ça ne vous concerne pas, monsieur Demers, sauf qu'on doit comprendre, et on me corrigera si je me trompe, que la procédure, les demandes au fédéral se font de façon totalement indépendante que celles dans le cadre de la procédure québécoise.

Et là, je m'adresse à la représentante chargée de projet du dossier, madame Mireille Paul.

**Mme MIREILLE PAUL :**

Tout à fait, monsieur le président. Les demandes ne sont pas conjointes. Par contre, dans le cadre de la *Procédure d'évaluation environnementale québécoise*, nous consultons certains ministères fédéraux au moment de la recevabilité de l'étude et de l'acceptabilité environnementale à titre d'experts dans les domaines bien précis.

**M. MICHEL DEMERS :**

Effectivement, moi, je dois rajouter que les collègues du gouvernement provincial nous ont consultés au niveau de notre expertise en matière de navigation et de l'habitat du poisson. Et il a été clairement signifié que les activités ou les ouvrages qui seraient réalisés seraient assujettis à une étude et une autorisation de notre ministère en vertu des lois que je mentionnais, soit la Loi sur la protection des eaux navigables et aussi la Loi sur les pêches.

**LE PRÉSIDENT :**

1425 De façon concrète, monsieur Demers, dans le cas de l'actuel projet, j'aimerais connaître votre opinion. Vous avez pris connaissance donc à ce moment-là du projet qu'on examine de Honeywell?

**M. MICHEL DEMERS :**

1430 Effectivement, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1435 Le promoteur X et le promoteur me corrigera si je fais erreur X dans le cas de la restauration, il y a des digues qui vont être mises en place. Et il y avait également de proposé par le promoteur de mettre des bouées, je dirais, de sécurité, mais des bouées au large des digues. Je ne me rappelle pas de la distance. Par contre, peut-être le promoteur pourrait nous l'indiquer.

**M. MICHEL DEMERS :**

1440 Effectivement, nous, ce qu'on avait signifié, après avoir pris connaissance des propositions du promoteur, c'est que les ouvrages ou les activités qui seraient réalisées dans le plan d'eau seraient assujetties à une autorisation chez nous.

1445 Et après avoir pris connaissance des propositions, ce qu'on recommandait, nous, pour assurer la sécurité des navigateurs, ça serait l'implantation de bouées pour délimiter, si vous voulez, le périmètre des digues ou de l'enrochement qui serait immergé à l'aide de bouées.

**LE PRÉSIDENT :**

1450 Ce que vous demandez là, je dois comprendre que c'est probablement pour des raisons de sécurité nautique?

**M. MICHEL DEMERS :**

1455 Effectivement. Bien, deux volets: un, pour assurer la protection sécuritaire du droit public de navigation et aussi pour fins d'identification sur les cartes marines qui sont utilisées par les navigateurs subséquemment.

1460

**LE PRÉSIDENT :**

1465 Est-ce que vous prenez en compte le fait que le promoteur, dans son étude d'impact, avait indiqué, dans la section sur les aspects récréo-touristiques, qu'il y avait un parcours de bateaux de plaisance qui partait au nord, nord-ouest de l'Île-aux-Chats?

**M. MICHEL DEMERS :**

1470 Effectivement, nous, on a pris en compte la navigation existante, le type, la densité. Et nos recommandations et l'assujettissement de ces activités ou ouvrages, en vertu de la Loi sur la protection des eaux navigables, tiendraient compte de l'aspect navigation existante et potentielle. Et nos recommandations vont être formulées en fonction de ces éléments-là au niveau de l'identification balisage des obstacles potentiels qui pourraient résulter du projet du promoteur.

1475

**LE PRÉSIDENT :**

1480 Compte tenu de l'objectif de sécurité des bouées, est-ce que, pour vous, vous y pensez en termes de \*risques+, mais de risques à la navigation, des gens qui pourraient heurter la digue?

**M. MICHEL DEMERS :**

Effectivement.

1485

**LE PRÉSIDENT :**

C'est dans ce sens-là?

1490

**M. MICHEL DEMERS :**

Effectivement, c'est la première prémisse qu'on a considérée. Et nos recommandations tiennent compte du taux de fréquentation, du type de navigation et de la densité de navigation qui s'exercent actuellement aux environs du projet du promoteur.

1495

**LE PRÉSIDENT :**

1500 On sait que la Garde côtière fait des opérations de récupération de bouées à l'automne et au printemps, les changements de bouées pour les bouées d'hiver, tout ça. Est-ce que ça va aussi loin que ça avec des types de bouées qui seraient selon les saisons ou comment vous voyez ça?

**M. MICHEL DEMERS :**

1505 Bien, dans un premier temps, nous, le mandat premier de la Garde côtière, il y a deux types de balisage. Il y a ce qu'on appelle le balisage du chenal commercial qui relève de notre juridiction. Il y a aussi le balisage d'ouvrages autres qu'on appelle du type privé et qui pourrait avoir une incidence sur les navigateurs, que ce soit des navigateurs commerciaux ou plaisanciers.

1510 Et compte tenu de l'assujettissement du projet en vertu de la Loi sur la protection des eaux navigables, on doit considérer les deux aspects, et plaisance et commerce. Et nos recommandations vont être formulées afin d'assurer la sécurité des navigateurs puis la protection du droit public de navigation, que ce soit au niveau plaisancier ou commercial.

1515

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce dire que le genre de demande de balisage, comme dans le présent projet, c'est une demande qu'il vous était déjà arrivé de demander pour d'autres dossiers, d'autres projets?

1520

**M. MICHEL DEMERS :**

Effectivement. Tous les projets que je pourrais qualifier, qui ne sont pas situés nécessairement dans notre chenal commercial, exemple des activités de dragage, mais qui ont une incidence sur le droit public de navigation, que ce soit au niveau plaisance ou commercial, doivent faire l'objet d'une évaluation chez nous en vertu du droit public de navigation pour assurer la sécurité du navigateur.

1525

**LE PRÉSIDENT :**

1530

Devons-nous comprendre que l'objectif, ce n'est pas seulement pour une question de sécurité en période de construction du projet du promoteur, mais également en permanence?

**M. MICHEL DEMERS :**

1535

Effectivement, vous avez raison. Que ce soit lors de la construction, lors des travaux, compte tenu de l'équipement qui est utilisé, de la période où les travaux seront effectués, que ce soit ayant une incidence au niveau plaisancier ou commercial, ou après les travaux, qu'on pense à l'identification de ces ouvrages-là sur les cartes marines, aux avis à la navigation et aux navigateurs qui doivent être émis, on doit considérer les travaux exécutés sur les deux aspects.

1540

**LE PRÉSIDENT :**

1545            En pareil cas, comment ça fonctionne chez vous? Qui les pose? Qui les enlève? Qui les change?

**M. MICHEL DEMERS :**

1550            Pour ce qui est du chenal commercial, voie de transit, je vous dirais a priori, on a un certain mandat de baliser un chenal sûr et efficace. Pour ce qui est d'endroits limitrophes, on doit s'assurer que le promoteur d'ouvrage mouille les bouées qu'on va recommander ou autre aide à la navigation pour assurer la sécurité du navigateur.

1555            En vertu du règlement sur les bouées privées, l'assujettissement des travaux et l'autorisation de notre Ministère tiennent compte des deux aspects. Et l'approbation est conditionnelle au respect de certaines conditions qui pourraient être l'installation de bouées ou d'autres aides à la navigation afin de sécuriser l'ouvrage, toujours dans le but d'assurer la sécurité des navigateurs que ce soit au niveau plaisance ou commercial.

1560

**LE PRÉSIDENT :**

1565            Je ne sais pas si vous êtes en mesure de répondre; si c'est le cas, tant mieux. Qu'est-ce qui arrive en termes de responsabilité? Dans le dernier exemple que vous donnez, vous le demandez ou l'exigez de façon conditionnelle à l'autorisation que vous émettez. Est-ce que la responsabilité incombe au promoteur ou au responsable?

**M. MICHEL DEMERS :**

1570            Normalement, si l'ouvrage est situé en dehors du chenal commercial, ce qui est le cas pour le dossier qui nous intéresse, l'approbation va être donnée mais avec certaines conditions que j'appellerais X je vais me répéter X conditionnelles au respect de l'implantation d'aide à la navigation qu'on va recommander, que ce soit l'identification d'une jetée submergée ou d'autres ouvrages qui pourraient avoir une incidence sur la navigation. Qu'on demande des bouées ou autre aide pour identifier la présence de ces ouvrages-là ou autres recommandations qui pourraient être reliées lors de l'exécution des travaux, tout est conditionnel dans le temps et aussi selon le type de navigation.

1575

1580            Dans le cas qui nous intéresse, l'ouvrage doit être, à notre avis, a priori, balisé et identifié proprement sur les cartes de navigation et balisé à l'aide d'aides à la navigation qui pourraient être, à première vue, des bouées d'avertissement pour identifier la présence d'obstruction potentielle à la navigation. Et il incombe au propriétaire de l'ouvrage ou au promoteur de respecter ces conditions d'approbation-là, que ce soit pour l'installation, le maintien et l'entretien d'aide à la navigation ou autres.

1585

**LE PRÉSIDENT :**

1590 Monsieur Demers, c'est parfaitement clair. Ceci met fin aux questions de la Commission. Maintenant, on veut s'assurer qu'on puisse compter sur vous s'il y a d'autres questions qui surgissent, qu'on pourrait vous les adresser et compter sur vous pour avoir des réponses par écrit?

**M. MICHEL DEMERS :**

1595 Ça me fera plaisir. Ce qu'il faut que l'on retienne, c'est que les ouvrages réalisés dans le plan d'eau navigable sont assujettis à une approbation de notre Ministère et que tous les éléments reliés au droit public de navigation ou à la sécurité de la navigation seront évalués compte tenu de l'équipement, du temps de réalisation et de la navigation existante et potentielle. On va tenir compte de tous ces éléments-là pour formuler nos recommandations d'approbation  
1600 auprès du promoteur.

**LE PRÉSIDENT :**

1605 C'est clair. On vous remercie beaucoup, monsieur Demers.

**M. MICHEL DEMERS :**

Ça me fait plaisir.

1610 **LE PRÉSIDENT :**

Et à la prochaine éventuellement.

**M. MICHEL DEMERS :**

1615 Merci beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

1620 Au revoir.

**M. MICHEL DEMERS :**

1625 Au revoir.

**LE PRÉSIDENT :**

1630 Avant d'inviter un prochain participant, peut-être vérifier avec monsieur Hague si vous avez vos compléments d'information à la question précédente ou si c'est pour plus tard.

**M. WILLIAM J. HAGUE (TRADUCTION) :**

1635 Merci. J'aimerais très rapidement revenir sur deux points. Avant la pause, on a beaucoup parlé du coût de l'option dragage. Et ce que nous aimerions dire, c'est que les deux parties ont fait tous leurs efforts pour préparer des devis de coûts exacts d'après leur expérience.

1640 Pour aider le BAPE dans son analyse, Honeywell déposera tous ses calculs détaillés pour ses devis de dragage avec les différentes techniques, traitement de l'eau et cellules. Tous ces calculs, nous les avons ce soir. Ils sont complexes et vous devez nous donner le temps d'en faire des copies, mais ils seront fournis au complet à la commission afin que vous puissiez pleinement comprendre notre raisonnement, si ça vous convient.

1645 En ce qui concerne la question reliée aux poissons et la taille des poissons, je demanderais à monsieur Dillon de faire quelques commentaires.

**M. FRANK DILLON (TRADUCTION) :**

1650 En examinant les tableaux 8.10 dont on a fait mention, à propos d'une différence apparente dans la taille des poissons pris à l'Île-aux-Chats et les poissons pris sur un autre site de référence, il y a plusieurs choses à signaler.

1655 Les poissons ont été pris pour faire des analyses de chair de poisson. Le poids et la longueur des spécimens ont été répertoriés, mais on n'a pas établi d'échelle pour établir l'âge des poissons.

1660 Le nombre de poissons pêchés, dont on fait mention dans le rapport, est assez faible. Donc, c'est difficile d'établir une relation entre le poids et la taille des poissons pour établir des catégories d'âge. Donc, ce serait très difficile d'interpréter de manière définitive et de pouvoir dire qu'il y a des différences.

1665 Par contre, si vous regardez le tableau de plus près, je dirais qu'il semble... il y a un chevauchement important dans les espèces pêchées aux deux sites. Il n'est pas évident qu'il y ait des différences au niveau de la taille des poissons.

1670 Quelques exemples à l'appui de mon point de vue. Les perchaudes femelles qui ont été pêchées en 1997 faisaient de 19 à 21 centimètres à l'Île-aux-Chats. Les autres éléments faisaient de 19,3 à 20,1 centimètres. Donc, on est dans la même fourchette. Il y a des différences, il y a beaucoup de chevauchement. Et pour la plupart des espèces de poisson, les tailles sont les mêmes.

1675 Les données présentées ici n'apportent rien démontrant une différence. Et le nombre de poissons pêchés et le type d'information recueillie sur ces poissons rend impossible ce genre d'analyse qui permettrait de dire si on a des poissons de même âge ou d'âge différent et de faire éventuellement des comparaisons.

**LE PRÉSIDENT :**

1680 Merci, monsieur Dillon.

Nous invitons maintenant un prochain participant, monsieur René de Bellefeuille.

**M. RENÉ DE BELLEFEUILLE :**

1685 Bonsoir, Monsieur le Président.

**LE PRÉSIDENT :**

1690 Bonsoir, Monsieur.

**M. RENÉ DE BELLEFEUILLE :**

1695 Mesdames, messieurs. On a beaucoup parlé des chiffres cet après-midi. On a beaucoup parlé aussi scientifiquement, mais il y a quelque chose que j'ai retenu. Et je sais que tantôt, monsieur, vous en avez parlé des chiffres.

1700 J'aimerais faire une petite rétro juste pour bien qu'on se situe, qu'on se comprenne. On a parlé du dragage, on en a parlé tantôt, O.K.? On a avancé des chiffres. Le ministère de l'Environnement a avancé des chiffres qu'il a fait faire des soumissions. Il a fait faire des soumissions par deux contracteurs qui ont fait faire des soumissions. Les deux contracteurs sont venus à peu près sensiblement au même prix.

1705 Moi, ce que je demande au ministère de l'Environnement, c'est: est-ce qu'il a fait faire des soumissions sur un prix budgétaire ou s'il a fait faire des soumissions sur les prix ventilés? Parce qu'il y a une différence entre faire faire un prix budgétaire puis faire faire un prix avec des soumissions, faire entrer des soumissions avec des prix ventilés.

**LE PRÉSIDENT :**

1710 Monsieur de Bellefeuille...

**M. RENÉ DE BELLEFEUILLE :**

Parce que la différence est énorme là.

1715

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur de Bellefeuille, oui. On va y aller avec la question X je sais la réponse X en espérant que ça vous satisfasse. Sur l'ensemble, je dirais, de la discussion sur ce qui est le prix ou ce qui n'est pas le prix, on compte sur vous pour nous éclairer, au cas où on n'aurait pas compris, à l'intérieur de votre mémoire aussi.

1720

**M. RENÉ DE BELLEFEUILLE :**

À ce moment-là, si je conclus, je demande au ministère de l'Environnement qu'il les dépose à l'audience.

1725

**LE PRÉSIDENT :**

Sur quelle base.

1730

**M. RENÉ DE BELLEFEUILLE :**

Est-ce que c'est déjà fait? Je demande au ministère de l'Environnement qu'il dépose ces deux soumissions ici aux audiences et, par le fait même, qu'il dépose le bon de commande. Je veux dire, si on a placé un bon de commande et puis le *scope of work*, puis on a dit: \*Tu soumissionnes juste pour ça+, pour finalement être capable de comparer avec les chiffres qu'il va y avoir avec.

1735

**LE PRÉSIDENT :**

Votre question est claire, monsieur de Bellefeuille.

1740

On va tout d'abord demander au niveau du ministère de l'Environnement à monsieur Lachance, avec l'assentiment de madame, si c'est par soumission ou si c'est par information.

1745

**M. RENÉ DE BELLEFEUILLE :**

Bien, par prix budgétaire.

1750

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

1755

**M. RENÉ DE BELLEFEUILLE :**

On rentre ça vite dans le prix budgétaire, et puis le bon de commande.

1760

**LE PRÉSIDENT :**

La question est claire.

Monsieur Lachance, qu'est-ce qu'il en est?

1765

**M. ANDRÉ LACHANCE :**

Je m'excuse, monsieur le président. La commande a été passée en fonction de l'étude d'impact, le tableau que j'ai nommé tout à l'heure, tableau numéro 10. J'ai demandé aux entrepreneurs de regarder ça. J'ai aussi donné des coupes des digues qu'on retrouve dans l'étude d'impact avec une carte de l'Île-aux-Chats et tout ça, et de vérifier si les coupes qui sont là, la possibilité d'entreposer aussi les 120 000 mètres cubes parce qu'on s'est aperçu d'une petite erreur dans les coupes, si on applique, tel que défini dans l'étude d'impact, on n'a pas le volume nécessaire pour entreposer les cendres de pyrite. À ce moment-là, j'ai demandé de faire l'ajustement aux entrepreneurs en question et de me détailler, autant que possible, leur prix.

1770

1775

C'est une information que je leur ai demandée. Ces gens-là sont aussi prêts à la déposer, en autant qu'on ait une offre valable ou s'il y en aura deux où est-ce qu'ils peuvent soumissionner correctement. La soumission qu'on me donne, c'est vraiment une soumission sur les items qui sont au tableau 10.

1780

**LE PRÉSIDENT :**

Il faut qu'on soit parfaitement clair, c'est important.

1785

**M. ANDRÉ LACHANCE :**

Oui.

1790

**LE PRÉSIDENT :**

Dans la question de monsieur de Bellefeuille, je me trompe peut-être, mais ce n'est sûrement une soumission qui est faite dans la forme des soumissions au gouvernement.

1795

**M. ANDRÉ LACHANCE :**

1800 Non, ce n'est pas une soumission avec un appel d'offres public, et caetera. C'est vraiment deux entrepreneurs. J'ai été à la pêche, j'ai dit: \*Sortez-moi des prix, des prix où est-ce que vous êtes capables de signer en bas, que vous êtes capables de faire le travail que vous me proposez là.+

**LE PRÉSIDENT :**

1805 Sur la base des informations que vous avez identifiées.

**M. ANDRÉ LACHANCE :**

Sur la base des informations que j'ai là.

1810 **LE PRÉSIDENT :**

Dans la question de monsieur de Bellefeuille, il y avait le fait, êtes-vous en mesure de déposer ces évaluations-là?

1815 **M. ANDRÉ LACHANCE :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1820 On pourrait les appeler des évaluations?

**M. ANDRÉ LACHANCE :**

1825 Moi, je vais déposer mes évaluations tirées de ces soumissions-là. Et étant donné que c'est quand même de l'information personnelle, confidentielle que ces gens-là m'ont donnée, je ne dirai pas le nom des deux entrepreneurs. Par contre, je vais les inviter à déposer soit un mémoire ou une offre peut-être au bureau du BAPE pour votre information. Est-ce que ça serait suffisant?

1830 **LE PRÉSIDENT :**

1835 J'insiste sur le vocabulaire. Quand vous dites \*une offre au BAPE+, à la commission, vous voulez dire... précisez. Non, c'est quand même important, la question de monsieur de Bellefeuille...

**M. RENÉ DE BELLEFEUILLE :**

Oui, mais écoutez. C'est parce que...

1840

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur de Bellefeuille, un instant.

1845

**M. RENÉ DE BELLEFEUILLE :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1850

On va éclaircir cette partie-là comme il faut et, après ça, on va revenir. Ce que vous voulez, c'est faire un comparatif comparable. Donc, pour être en mesure de le faire, vous demandez de voir qu'est-ce qu'il a été précisément déposé au-delà du résumé que vous en avez fait.

1855

**M. ANDRÉ LACHANCE :**

Oui.

1860

**LE PRÉSIDENT :**

C'est là-dessus, on s'entend là-dessus. Quand vous dites: \*Une offre au BAPE+, êtes-vous en mesure, vous, de déposer, même si vous enlevez le nominatif pour protéger...

1865

**M. ANDRÉ LACHANCE :**

La confidentialité.

**LE PRÉSIDENT :**

1870

La confidentialité des corporations sûrement.

**M. ANDRÉ LACHANCE :**

1875

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1880 Êtes-vous en mesure de faire le dépôt directement auprès de la Commission?

**M. ANDRÉ LACHANCE :**

1885 Oui. Moi, je peux faire le dépôt du tableau que j'ai fait.

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. En identifiant dans le tableau ce que l'un et l'autre proposaient?

1890 **M. ANDRÉ LACHANCE :**

Oui, je pourrais le faire à l'un et l'autre.

**LE PRÉSIDENT :**

1895 S'il n'y a pas de nominatif, ça permet de faire le comparable...

**M. ANDRÉ LACHANCE :**

1900 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1905 ... et de se rapprocher de ce que vous disiez en résumé, en moyenne?

**M. ANDRÉ LACHANCE :**

Oui. Je peux vous le déposer par écrit.

1910 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien, très bien.

**M. ANDRÉ LACHANCE :**

1915 Ça ne sera pas ce soir, là.

**LE PRÉSIDENT :**

1920

Non, non, mais demain. Je le dis en boutade, mais ce que je dis là pour vous, ça s'applique à tout le monde, y compris au promoteur. On essaie toujours d'être le plus rapide dans le dépôt des informations...

1925

**M. ANDRÉ LACHANCE :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1930

... pour que la commission d'une part le sache, mais surtout à cette étape-ci X on a plus de temps que les citoyens X pour que les citoyens puissent les consulter avant de déposer leur mémoire, donc pour être éclairés. On compte sur vous.

1935

Monsieur de Bellefeuille?

**M. RENÉ DE BELLEFEUILLE :**

1940

Ce qui m'apparaît important aussi, monsieur le président, c'est que, à partir du moment donné où le ministère va déposer sa soumission, il faut bien que ça soit accompagné du bon de commande, O.K.? Est-ce que vous comprenez ce que je veux vous dire?

**LE PRÉSIDENT :**

1945

Monsieur de Bellefeuille, la commission comprend que ce n'est pas le ministère de l'Environnement qui passe une commande présentement pour faire soit une opération ou une autre.

**M. RENÉ DE BELLEFEUILLE :**

1950

Non, non.

**LE PRÉSIDENT :**

1955

Ça, on le comprend.

**M. RENÉ DE BELLEFEUILLE :**

Oui, mais...

1960

**LE PRÉSIDENT :**

1965 Sur le reste, si vous voulez éclairer davantage la commission, mettez-le par écrit dans un mémoire pour nous dire en quoi se distingue ce que présente le promoteur, d'une part, et ce que présente le ministère de l'Environnement, d'autre part, tout simplement le plus simple possible.

**M. RENÉ DE BELLEFEUILLE :**

1970 O.K., je suis d'accord.

**LE PRÉSIDENT :**

1975 La Commission ne peut pas commencer à discuter...

**M. RENÉ DE BELLEFEUILLE :**

Non, non, mais...

1980 **LE PRÉSIDENT :**

Ce que je veux vous dire, c'est qu'on ne pourra pas commencer à discuter sur ce que signifie un et l'autre tout simplement.

1985 **M. RENÉ DE BELLEFEUILLE :**

1990 Non, mais je n'ai pas envie de discuter sur des modalités de contrat, sauf que, à partir du moment donné où on passe un bon de commande, on soumissionne juste sur ce qu'on avait, le *scope of work*. Je veux dire, on peut bien demander un bon de commande, puis ça ne complète pas tous les travaux.

1995 Finalement, je vais conclure sur ça, monsieur le président. J'aurais juste une petite remarque au niveau tantôt qu'on nous a présenté des machines, au niveau du dragage. Bien, je le sais pas, personnellement ça m'apparaît inapproprié. Je veux dire, on n'est toujours bien pas pour commencer la colonisation du Saint-Laurent, le dragage du Saint-Laurent. Je veux dire, ces machines-là, si ça se mobilise pour un an, deux ans...

**LE PRÉSIDENT :**

2000 Monsieur de Bellefeuille, je dois vous interrompre, vous allez trop loin.

**M. RENÉ DE BELLEFEUILLE :**

2005           Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

2010           Monsieur de Bellefeuille, on est intéressés à savoir ce que vous pensez, mais dans un mois, sur cet aspect-là. C'est à vous de nous dire X et je ne vous mettrai pas des mots dans la bouche X \*J'opte pour la solution du promoteur+ ou pas, ou modifiée ou pas. C'est parfaitement libre à vous dans un esprit d'éclairer la commission.

**M. RENÉ DE BELLEFEUILLE :**

2015           Je vous remercie, monsieur le président.

**LE PRÉSIDENT :**

2020           Et puis on la veut votre opinion, monsieur de Bellefeuille. Vous n'aviez pas d'autres questions?

**M. RENÉ DE BELLEFEUILLE :**

2025           J'en avais d'autres, mais je vais laisser la place à Paul, s'il veut bien.

**LE PRÉSIDENT :**

2030           Monsieur Paul Boudreault. Bonsoir, monsieur Boudreault.

**M. PAUL BOUDREAUULT :**

2035           Merci, monsieur le président. Là, je suis assis à la bonne place avec le bon rôle. Je voudrais peut-être revenir...

**LE PRÉSIDENT :**

2040           Donc, vous êtes un participant qui est intéressé au projet et qui veut avoir des informations.

**M. PAUL BOUDREAUULT :**

2045           Je voudrais revenir sur les prix concernant le dragage. Je voudrais que le ministère de l'Environnement me donne un avis. Est-ce que c'est possible d'avoir un prix pour un projet de dragage dans lequel, je dirais, l'entrepreneur qui ferait les travaux peut donner une garantie de

2050 prix, c'est-à-dire que les travaux seront réalisés à un prix donné à satisfaction du client, c'est-à-dire qu'il y a un contrôle complet de la remise en suspension des contaminants et qu'il y a un nettoyage complet de la surface à draguer? Est-ce que c'est possible d'avoir ce genre de *package* pour être capable de comparer des pommes avec des pommes, puis des oranges avec des oranges?

**LE PRÉSIDENT :**

2055 Monsieur Lachance?

**M. ANDRÉ LACHANCE :**

2060 Merci, monsieur le président. Les prix que j'ai demandés aux entrepreneurs en question, c'est ces prix-là. Je sais que le promoteur, lors de nos discussions, craignait énormément une flambée des prix et c'est pour ça que je voulais vraiment demander aux entrepreneurs que j'ai contactés de limiter et de donner un prix d'une espèce de projet clef en main, où est-ce qu'on sait où est-ce qu'on débute et on sait aussi où est-ce qu'on finit.

2065 Si jamais des coûts supérieurs en traitement d'eau, exemple, sont nécessaires, à ce moment-là c'est à l'entrepreneur de les absorber. Donc, ces prix-là, les prix qu'on m'a offerts, comprennent ce que vous demandez. Ce sont des prix globaux où est-ce qu'on dit: \*Le dragage, j'ai un prix global de tant. La construction des cellules, ça coûte tant+, selon toujours la liste et les volumes établis au tableau en question. Et par la suite, à la fin, on arrive avec un montant final de tant tout simplement.

2070 **M. PAUL BOUDREAU :**

2075 Je veux être sûr que je me suis bien fait comprendre. Quelles sont les garanties que l'entrepreneur offre dans ce cas-là, dans le prix qu'il va donner, qui dit qu'il va vraiment faire le travail à ce prix-là? Est-ce qu'il y a des garanties financières de données, légales de données?

**M. ANDRÉ LACHANCE :**

2080 Est-ce que je peux répondre? Est-ce que je peux répondre, monsieur le président? Je m'excuse.

**LE PRÉSIDENT :**

2085 Bien sûr, monsieur Lachance.

**M. ANDRÉ LACHANCE :**

2090 Tout contrat comporte des clauses légales et monétaires de garantie, des cautions qu'on appelle. Avant d'entreprendre un ouvrage de cette envergure-là, l'entrepreneur, le maître d'oeuvre doit aller se chercher des garanties, une caution qu'on appelle. Il paie pour que la caution garantit que les travaux se fassent tels que proposés au prix du contrat. C'est régulier dans tous les contrats qu'on trouve au Québec. Entre autres du programme d'assainissement des eaux où est-ce que je suis un petit peu plus à l'aise, il y a des cautions à chaque contrat.

2095

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Boudreault?

2100

**M. PAUL BOUDREAUULT :**

J'aurais une deuxième question. On pourrait penser qu'on se trouve actuellement devant une dualité de choix où on a, dans un cas, le confinement en milieu aquatique des contaminants et puis le confinement en milieu terrestre des mêmes contaminants qui auront fait l'objet d'une opération de dragage pour les mettre à cet endroit-là.

2105

Est-ce qu'on pourrait avoir un avis, à la fois du promoteur et du Ministère, sur est-ce qu'il y a un bilan net environnemental qui permet de trancher, de dire, juste sur le plan environnemental, qu'est-ce qui est préférable?

2110

**LE PRÉSIDENT :**

C'est certainement une question que la commission se gardait pour le restant de la soirée. Merci de la poser. Bien, vous le savez, je pense que vous connaissez la procédure, on désire faire ce bilan-là avec le meilleur éclairage possible autant d'un côté que de l'autre. Ce n'est pas un débat contradictoire, c'est un débat qui permet de donner de l'information à la commission. C'est dans cet esprit-là.

2115

Et dans cet esprit-là, on va vous demander, autant on a vu certains avantages, désavantages, on va demander à la fois au promoteur de nous dire aussi pourquoi il ne retient pas la solution, bien qu'on ait déjà une partie des explications ou une grande partie des explications dans l'étude d'impact, de nous répéter comme il faut publiquement quels sont les arguments qui font que vous n'avez pas retenu une solution de dragage, telle qu'explorée ce soir.

2120

Et de la même façon, on désire savoir de la part des ministères, tant fédéral que provincial, il y a eu une tentative tantôt de savoir c'est quoi, pourquoi à vos yeux, toujours suivant ce qu'on entend, suivant ce qu'on a lu dans les échanges épistolaires avec le promoteur, qu'est-ce qui fait que...

2130

2135 Je pose la question à l'envers: la solution proposée par le promoteur, est-ce que c'est parce qu'elle est incomplète, insatisfaisante ou si elle est complète, mais que le dragage est meilleur? Qu'est-ce qu'il en est? De sortir ça le plus clairement possible. C'est l'opération qu'il faut qu'on fasse ce soir au bénéfice de tout le monde, à commencer par les participants dans la salle pour qu'ils aient un bon éclairage, et je termine là-dessus, parce qu'on prend en compte le fait que les gens n'ont pas nécessairement tout le temps X j'emploie mon vocabulaire X de se taper les études d'impact qui sont également éminemment techniques. C'est cet ensemble de raisons-là, qui font qu'il faut y arriver présentement sur la place publique.

2140 Merci de la question, monsieur Boudreault. Restez là.

2145 On va commencer avec le promoteur. Est-ce que c'est clair comme position? Dans un premier temps, nous donner des indications sur votre choix du modèle de recouvrement et, par la suite, on va revenir avec votre position sur le dragage, bien que vous ayez déjà énoncé certains éléments en cours de soirée. Monsieur Hague?

**M. WILLIAM J. HAGUE (TRADUCTION) :**

2150 Je ne suis pas sûr que ma réponse sera brève. Je sais que c'est votre souhait et j'essaierai d'être le plus concis possible.

2155 Dans mes propos d'ouverture et au départ du projet, vous avons défini nos buts et objectifs, mais j'aimerais répéter une chose: la capacité de maintenir ces matériaux en place, d'éviter toute migration.

2160 L'autre objectif était d'éliminer l'exposition directe potentielle pour la communauté benthique étant donné qu'on vous a démontré clairement, à travers le vidéo et les discussions, que nous reconnaissons que la région sur la zone A est déprimée et dommageable à la communauté benthique.

Le troisième objectif était la restauration de la communauté aquatique, moins d'un point de vue environnemental mais du point de vue des résidents, c'était la question de couleur dont on a déjà parlé.

2165 Une fois qu'on s'était donc donné ces quatre objectifs, nous avons envisagé différentes possibilités de restauration. On les a mentionnées dans la présentation générale. Et ce que nous avons clairement démontré, d'après nous, après avoir examiné plusieurs faits, c'est que la solution du recouvrement nous offre la possibilité d'atteindre ces quatre objectifs.

2170 Il ne fait aucun doute, comme je l'ai dit plus tôt, que d'après nos évaluations, c'est une option moins coûteuse que le dragage, oui. Nous avons préparé une matrice des avantages et des inconvénients des solutions, et je crois que ce serait difficile maintenant de faire tout cet exercice. Mais la réponse est que la solution de recouvrement apporte une solution aux problèmes et aux objectifs que nous avons fixés et ce, à des conditions de coûts plus favorables

2175 que le dragage. Et c'est une solution qui répond aux quatre objectifs que l'on s'est donnés dans notre intention de travailler en partenariat avec l'environnement.

2180 C'est une brève réponse à votre question, voilà. Nous avons rencontré de nombreuses personnes dans cet exercice, notamment monsieur Jens Shei de Norvège, avec lequel nous avons pu échanger sur les décisions qui touchent à la gestion du risque par opposition à des régions arbitraires de réaction face à une situation, et afin de prendre la meilleure décision possible pour Honeywell et pour la communauté, la décision qui répondra aux objectifs des deux parties.

2185 Je sais que le temps est serré ce soir pour la commission, mais si les commissaires le souhaitent, monsieur Jens Shei pourrait vous faire part de cette mentalité de gestion de risque et pourquoi un programme comme celui qu'ils ont mis en place en Norvège nous semble tout à fait approprié. C'est une décision que la commission devra prendre.

2190 **M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

J'aimerais soulever une question ici en lien avec la matrice de classement que vous avez élaborée et par laquelle vous examiniez toutes les solutions.

2195 Les impacts environnementaux ont été divisés en cinq sous-sections, notamment les impacts pendant les travaux de construction, les impacts suite aux travaux de construction, la réduction de la toxicité et de la mobilité des contaminants, la protection de la vie aquatique et le potentiel de création de nouveaux habitats aquatiques.

2200 La solution de recouvrement in situ obtient donc une cote totale de 22 points, signifiant que plus la cote est élevée et plus la solution est intéressante, alors que le dragage des sédiments obtenait une cote de 19 points, 19 par rapport à 22. Bien sûr, il y a une cote plus élevée pour le recouvrement in situ.

2205 Admettons uniquement que, sur la base de cette matrice, nous arrivions à une évaluation très, très semblable entre le dragage et le recouvrement in situ, est-ce que vous prioriseriez toujours le recouvrement in situ dans l'éventualité où vous pouvez réaliser le dragage à un même coût que le recouvrement in situ?

2210

**M. WILLIAM J. HAGUE (TRADUCTION) :**

Si la gestion des risques et les éléments de restauration avaient le même coût, est-ce qu'on aurait la même position?

2215

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

Dans la mesure et en considérant que les impacts environnementaux sont relativement semblables.

2220

**M. WILLIAM J. HAGUE (TRADUCTION) :**

Notre position est la suivante. Le recouvrement est pour nous une meilleure solution dans ce scénario. Honeywell n'est pas venue dire ici ce soir que le recouvrement est la solution préférable pour tout problème environnemental. Mais dans ce cas précis pour ces contaminants dont on parle, pour les métaux en question, c'est la solution la plus logique dans ce scénario donné et si les coûts étaient égaux.

2225

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

Alors en dehors des coûts, pourriez-vous nous indiquer les principales raisons qui font que vous arrêteriez votre choix toujours sur le recouvrement in situ?

2230

**M. WILLIAM J. HAGUE (TRADUCTION) :**

À part les coûts, il y a de nombreux autres facteurs qu'il m'est difficile d'évoquer ce soir. Mais le recouvrement est une technique de restauration que nous comprenons très bien. Nous pouvons prévoir l'évolution, gérer la question de remise en suspension des sédiments pour la contrôler parfaitement. Et nous pensons que, au niveau de la construction, le déroulement est assez prévisible. On peut gérer les coûts et ne pas se retrouver avec des coûts excessifs à cause des problèmes rencontrés dans la réalisation du projet.

2235

2240

C'est une solution très bien contrôlable, sans surprise. Et si on permet à monsieur Jens de vous donner quelques commentaires, on verra que c'est une solution qui, dans un scénario très similaire, a donné des résultats extrêmement performants.

2245

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

Bien sûr, on va écouter votre représentant de l'Institut de Suède tout de suite après ma dernière question.

2250

Vous soulevez l'aspect sur le plan technique. Mais sur le plan technique, par ailleurs dans votre propre évaluation, le dragage arrive à une évaluation supérieure au recouvrement,

2255 supérieure ou à peu près dans le même ordre, 12 par rapport à 11, ce qui signifie que le dragage représente techniquement une meilleure solution que le recouvrement in situ.

2260 Mais ceci étant dit, j'inviterai votre collègue à venir faire une présentation en mettant l'accent sur les avantages que représente le recouvrement in situ en termes d'impacts environnementaux.

**M. JENS SHEI (TRADUCTION) :**

2265 Merci de m'avoir donné l'occasion de vous faire part de la situation de la restauration des sédiments en Norvège actuellement. L'organisme responsable du contrôle de la pollution, qui est responsable au ministère de l'Environnement, a, en février de cette année, publié un plan national de restauration des sédiments. Et dans ce rapport, il est indiqué que le recouvrement in situ ou le dragage pour fins de navigation et l'élimination sous-marine suivie de recouvrement constituent des méthodes acceptables sur le plan environnemental.

2270 En Norvège actuellement, nous essayons d'utiliser le recouvrement, lorsque c'est faisable, dans des ports. Nous avons un certains nombre de ports contaminés et, là, il est inévitable de faire du dragage. Le matériau dragué est amené à terre. On essaie aussi de trouver des solutions sous-marines qui sont ensuite suivies de recouvrement.

2275 Le point de vue des autorités norvégiennes actuellement est en faveur du recouvrement, non pas pour une question de coût simplement, parce que nous avons des problèmes à gérer les sites d'évacuation sur terre. Il y a beaucoup de problèmes de risque liés à l'évacuation donc des matériaux contaminés sur terre et c'est une des principales raisons pourquoi nous maintenons les matériaux contaminés sur place. On les recouvre et c'est ainsi qu'on les isole.

2280 Et à partir de l'expérience de ce premier projet de recouvrement mené en 1992, nous sommes vraiment convaincus que c'est une solution acceptable de procéder dans une perspective environnementale.

2285 **M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

2290 J'aimerais bien vous résumer et, s'il vous plaît, veuillez me compléter. Ce que vous nous indiquez, au-delà de l'intérêt que représente le recouvrement in situ, c'est que, dans votre pays, vous avez une problématique particulière qui serait rattachée avec les lieux d'enfouissement terrestre.

2295 Est-ce qu'il y a d'autres éléments que celui-ci qui, au niveau des impacts environnementaux, militeraient en faveur du recouvrement in situ?

**M. JENS SHEI (TRADUCTION) :**

2300 Dans notre cas, un autre argument pour ne pas mettre le matériau dragué sur terre, c'est que nous avons très peu de terrain plat. Le long de la côte notamment, le relief est très escarpé, donc c'est difficile de déposer les matériaux dragués. Ça pose un certain nombre de problèmes.

2305 Et un autre point, les opérations de dragage qui ont été menées, on a constaté des problèmes de répartition des matériaux après le dragage. La technologie de dragage s'est améliorée, j'en suis conscient. On a intégré des techniques hollandaises où le dragage est encore plus avancé que dans notre pays. Mais néanmoins, il reste des inquiétudes quant à la rediffusion des matériaux pendant l'opération de dragage.

2310 Mais les principales préoccupations portent sur la gestion des sites où on entrepose les matériaux dragués, notamment le traitement de l'eau. Et on a aussi des précipitations très importantes dans certaines régions de Norvège, donc ça crée d'autres problèmes pour ces sites.

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

2315 J'aimerais avoir l'opinion d'Environnement Canada à cet effet. Selon Environnement Canada et, après coup, Environnement Québec, est-ce que pour vous le dragage, comparativement au recouvrement in situ, représente une alternative avantageuse ou semblable d'un point de vue des impacts environnementaux qui lui sont associés?

2320 **M. JEAN-RENÉ MICHAUD :**

J'ai déjà écrit des guides sur le dragage et le traitement des sédiments, et les enjeux reliés au *caping*, au recouvrement in situ. Mais je n'ai pas regardé le dossier pour pouvoir -- parce que c'est du cas par cas. Mais je voudrais laisser mon collègue en parler, parce qu'il a plus regardé le dossier que moi.

2325 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Latreille?

2330 **M. ALAIN LATREILLE :**

2335 Merci. D'emblée dans des cas similaires, Environnement Canada n'a pas vraiment de préférence au départ, donc que ça soit le recouvrement, le dragage, le traitement, ainsi de suite. Et même parfois, le statu quo fait partie de tous les scénarios envisageables. Donc, on n'a pas vraiment de préférence au départ, dire par exemple: \*Il faut toujours privilégier le dragage.+ Si vraiment cette option-là ne peut pas se faire, on passe à un plan B, un plan C. Donc, au départ, en théorie elles sont toutes sur un pied d'égalité.

2340 Puis dans ma compréhension, un des objectifs d'une étude d'impact, c'est répondre  
entre autres à cette question-là: dans le cas particulier, quel est le meilleur scénario de  
restauration?

2345 L'étude d'impact qui a été réalisée, le promoteur en est venu à la conclusion que c'était  
le recouvrement. Comme j'ai mentionné cet après-midi, Environnement Canada n'a pas  
complété son analyse de son dossier et n'a pas encore pris position par rapport à toute l'étude  
d'impact, aux conclusions et tout ça, et puis faire son choix, si vous voulez. La Garde côtière  
devra le faire, Environnement Canada le faire, Pêches et Océans, puis ça va être fait avec nos  
collègues d'Environnement Québec.

2350 Donc, en ce moment, on se trouve à débattre entre deux options, si j'ai bien compris,  
le recouvrement qui est proposé par le promoteur et le dragage qui semble intéresser plusieurs  
intervenants. Les deux ont des avantages et des inconvénients, et puis c'est le rôle de l'étude  
d'impact, et c'est le rôle de l'exercice qui est fait aujourd'hui et qui sera fait dans la deuxième  
partie de l'audience, et les travaux qui seront faits dans chaque organisation, c'est le rôle de tout  
2355 cet exercice-là, l'étude d'impact et l'évaluation environnementale dans chacun des organismes,  
de faire la part des choses, de comparer les avantages et inconvénients de chacune des  
options.

2360 Donc, c'est pour ça qu'on ne peut pas vous dire au départ: \*Ah! Oui, Environnement  
Canada privilégie toujours le dragage. Puis si le dragage est impossible, on va prendre le  
recouvrement.+ Ce n'est pas comme ça que ça fonctionne. Au départ, chaque scénario a  
autant de chance que l'autre au départ.

**M. JEAN-RENÉ MICHAUD :**

2365 Je voudrais juste rajouter qu'on est en train actuellement de préparer un guide sur le  
confinement des sédiments, un guide de bonne pratique. Dans certains cas, c'est nécessaire.

2370 Je voudrais juste rajouter un point par rapport à la Norvège ou les Pays-Bas, en  
Hollande, par rapport au *caping*, par rapport à ça. C'est pas des cas comparables, dans ce  
sens que, là-bas, ils n'ont pas le choix, parce que c'est des millions de mètres cubes qu'ils  
doivent draguer par année, en termes de dragage d'entretien. À un moment donné, même s'ils  
privilégient le traitement, même leur niveau de traitement, leur coût de traitement est très faible  
et le dragage est très faible. On parle de millions de mètres cubes et, à ce moment-là, ils  
2375 doivent quand même considérer l'aspect recouvrement.

**LE PRÉSIDENT :**

2380 On comprend bien la position de votre organisme par votre explication de tantôt. Maintenant, au moment où vous vous impliquez dans le dossier vers un choix, c'est quoi les facteurs que vous prenez en compte, toujours en termes d'impacts environnementaux, les principaux disons?

2385 **M. ALAIN LATREILLE :**

Bien, c'est essentiellement les mêmes critères avec d'autres supplémentaires qu'on retrouve dans toute bonne étude d'impact, comme celle qui est présentée aujourd'hui. Par exemple, la répercussion à long terme, est-ce qu'on règle le problème à long terme? Est-ce qu'on fait seulement que déplacer le problème? Les coûts, il ne faut pas se le cacher, entrent en ligne de compte également. La faisabilité technique, par exemple, s'il va y avoir beaucoup de transport, s'il va y avoir de la répercussion sur le terrestre. Donc, il y a toute une série de critères. Comme je vous dis, c'est cas par cas. Il n'y a pas une liste d'épicerie classique. Il y a des choses qui reviennent toujours là mais...

2395

Donc, si vous mentionnez: à l'heure actuelle, quel est le meilleur scénario pour ce projet-ci? On ne peut pas vous répondre à l'heure actuelle. On va devoir faire l'exercice, le même exercice que le promoteur a fait, avec le même genre de démarche, probablement avec des critères supplémentaires ou des critères différents, mais sensiblement des critères techniques de faisabilité, d'impact évidemment sur l'environnement aquatique, terrestre, atmosphérique, l'impact sur les activités humaines, les coûts, bien sûr, des choses comme ça.

2400

**LE PRÉSIDENT :**

2405 Je comprends que la démarche est similaire.

**M. ALAIN LATREILLE :**

Oui.

2410

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous avez été impliqué dans le dossier de Massena?

2415 **M. ALAIN LATREILLE :**

Pas moi, non.

2420 **LE PRÉSIDENT :**

Non? Monsieur Michaud?

2425 **M. JEAN-RENÉ MICHAUD :**

J'ai eu à commenter. Je suis aller voir le site, mais pas plus que ça.

**LE PRÉSIDENT :**

2430 Mon collègue, monsieur Zayed.

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

2435 En fait, moi, ce que je voulais avoir comme information, si à partir des données qui se retrouvent dans l'étude d'impact, notamment sur l'hydrologie ou l'hydrodynamique, notamment sur l'impact possible des changements climatiques, notamment sur tous les impacts qui sont couverts entre autres dans la matrice des évaluations d'impacts environnementaux, lorsque vous comparez une solution par rapport à une autre, est-ce que ce sont les mêmes éléments que vous allez examiner dans tous les cas ou est-ce qu'il y a des éléments qui vont être analysés

2440 spécifiquement dans un cas et pas dans l'autre?

**M. ALAIN LATREILLE :**

2445 Écoutez, ça revient un petit peu à ce que je répondais tantôt à monsieur Cloutier, dans ce sens qu'il y a des critères qui vont revenir à chaque occasion, pour chaque cas, et puis des critères qui vont être attribuables seulement qu'à certains cas particuliers.

2450 Je ne sais pas, c'est un peu comme il y a en Norvège ou si on était aux Îles-de-la-Madeleine par exemple, l'enfouissement terrestre est très difficile à faire, il n'y a à peu près pas de place. Donc, à ce moment-là, ce critère-là va devenir plus important dans ce lieu-là qu'au pourtour de Montréal par exemple. Donc, il y a des critères qui vont s'ajouter pour la situation particulière.

2455 Mais évidemment, on parlait tantôt de liste d'épicerie, il y a quand même des choses qui reviennent tout le temps. Notamment les coûts, l'impact terrestre, la faisabilité technique, le facteur de risque, ce qui reste à la fin, l'efficacité, si on veut, en termes de destruction ou élimination de contaminants, ça, c'est des choses qui vont revenir tout le temps.

2460 Mais oui, il y aurait des critères spécifiques pour des cas particuliers, comme il y en a là dans ce cas-ci.

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

2465 Est-ce que le ministère de l'Environnement du Québec partage cet avis ou il a un avis qui lui est propre?

**Mme MIREILLE PAUL :**

2470 Dans les grandes lignes, oui. J'aimerais d'abord souligner qu'à l'instar de nos collègues d'Environnement Canada, nous fonctionnons au cas par cas. Il n'y a pas de ligne directrice établie au Ministère dans le choix systématique d'une solution par rapport à une autre.

2475 Vous avez pu constater, dans l'ensemble des commentaires qui ont été rendus publics, que la méthode de restauration a suscité beaucoup d'interrogations, justement dû au fait que c'est en enjeu majeur relié au projet et qui, dans le cas qui nous occupe, au Québec fait foi d'une espèce de précédent.

2480 Par contre, on a procédé quand même à une espèce de classification avantages-inconvénients, un petit travail d'avantages-inconvénients reliés strictement aux impacts environnementaux des solutions qui nous sont proposées. Si vous voulez, monsieur Michon pourrait vous les présenter.

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

2485 S'il vous plaît.

**M. PIERRE MICHON :**

2490 D'une part, d'entrée de jeu, je commencerais peut-être à énumérer certains critères que je pourrais juger comme qualitatifs, qui pourraient effectivement donner une ouverture, si on peut dire, par rapport au *caping* ou au recouvrement dans le milieu aquatique.

2495 Dans le cas où on aurait, par exemple, une épaisseur assez importante de sédiments contaminés où on aurait une problématique au niveau de volumes, si on veut, et aussi au niveau de la superficie quand on se retrouve, par exemple, à des profondeurs difficilement atteignables, ça pourrait être des facteurs qui penchent dans la balance au niveau décisionnel des difficultés d'accès pour aller, si on veut, retirer les matériaux. Disposer d'espace en milieu terrestre, c'est un facteur important pour évidemment garder ou disposer de ces volumes-là.

2500 S'il n'y a pas d'espace, évidemment, il faut penser à transporter ces sédiments-là. Donc, à ce moment-là, le camionnage est un aspect important. Et aussi des coûts si on a faire du traitement ou de l'assèchement des sédiments, par exemple, avant d'aller transporter ces sédiments-là dans un secteur éloigné de la zone d'intervention.

2505 Donc, c'est des critères qu'on doit considérer, des critères importants avant de dire qu'on a un projet, disons, acceptable quand on -- si on a un problème, autrement dit, avec ces critères-là, on pourrait dire: \*Bien, effectivement, le recouvrement pourrait être une

2510 solution d'avenir+, parce que les sédiments -- en fait dans les Grands Lacs, il y a plusieurs projets qui ont été réalisés, sans pour autant que je connaisse le détail sur tous ces projets-là, mais ce qu'on appelle les *confined disposal facility*, on peut comprendre que c'est soit des aménagements en rive ou, si on veut, on se trouve à être quand même dans le milieu aquatique. Il y a quand même un lien encore avec le milieu aquatique.

2515 Ceci dit, l'examen dont on mentionnait au niveau des avantages et inconvénients, on le fait principalement à partir du document qui a été déposé hier sur les techniques de traitement, le dragage, si on veut, environnemental, ou restauration plutôt. Et également avec l'analyse qui a été faite dans l'étude d'impact du canal Lachine, qui est un exemple où il y a eu une méthodologie où des avantages et des inconvénients ont été aussi utilisés pour un projet similaire, avec un volume à peu près semblable. Je pense qu'on parlait de 120 000 mètres cubiques aussi au départ.

2520 Donc, je retiens certains critères qui, disons, mettant de côté tous les critères que j'ai mentionnés tout à l'heure, advenant qu'on n'ait pas une embûche majeure à gérer un volume à l'extérieur, on pourrait penser qu'il y a certains avantages à retirer finalement les sédiments du milieu aquatique. Notamment par rapport évidemment à la dispersion possible, on parle de la protection du milieu aquatique. On parle de limiter la dispersion quand on fait du recouvrement comme il est proposé, alors que si, évidemment, on retirait les sédiments, bien, on élimine la problématique de dispersion à long terme des contaminants dans le milieu.

2530 Évidemment, on change l'état naturel quand on fait du recouvrement. La qualité des habitats n'est pas comme telle -- si on veut, par exemple, créer des habitats, c'est pas une assurance qu'on va avoir au niveau de l'habitat qui va être créé. Contrairement, si on veut, à une restauration qui vise à enlever le contaminant, on retrouve l'état initial en milieu aquatique. Je pense que c'est un facteur qui est important.

2535 Au niveau de la technologie, la technologie est plus éprouvée en milieu terrestre. Quand on est en milieu aquatique, par exemple ici au Québec, on a plus de cas, si on veut, ou d'exemples de restauration ou de connaissance au niveau de l'efficacité des technologies en milieu terrestre. Donc, c'est peut-être une technologie plus éprouvée considérant les risques possibles de dispersion encore future dans le milieu aquatique.

2540 Finalement, un autre critère qui est important, c'est au niveau du suivi. On pourrait avoir plus de facilité à suivre les sédiments une fois qu'ils sont sur terre que de suivre à long terme; faire des mesures de suivi dans le milieu aquatique, c'est beaucoup plus compliqué. Ça pourrait paraître plus compliqué. Encore là, c'est très qualitatif ce que je mentionne actuellement.

2545 Également, s'il arrivait un problème sur la structure, bien, c'est plus facile d'intervenir en milieu terrestre plutôt que de ce qu'on pourrait considérer comme une technologie aquatique.

2550 En gros, c'est les facteurs que je retiens rapidement comme ça, une évaluation, on pourrait dire, de dernière minute, et puis elle demeure qualitative évidemment.

2555 J'ai aussi fait une comparaison, par exemple, à ce qu'on pourrait considérer une encapsulation en rive. C'est-à-dire que c'est une des propositions d'ailleurs qui a été avancée dans l'étude. C'est une méthode qui vise un peu à empiéter sur le milieu aquatique mais, finalement, agrandir l'île pour recevoir les sédiments.

**LE PRÉSIDENT :**

2560 Vous parlez du confinement?

**M. PIERRE MICHON :**

2565 Non. C'est un confinement, mais on parle plus d'encapsulation. C'est-à-dire que c'est une structure qui devient un milieu terrestre, c'est l'île qui s'agrandit finalement. C'est pas un milieu aquatique qu'on obtient. Par contre, évidemment, ça demande une protection comme une digue du même genre ou peut-être un peu plus restreinte pour la protection contre les vagues ou l'érosion.

2570 Mais par contre, au niveau technologique, plus cette structure-là est grande, plus évidemment c'est peut-être moins sûr au niveau technologique. Je ne suis pas ingénieur, mais j'ai l'impression qu'on pourrait avoir un problème de pompage de l'eau si on veut effectivement travailler dans une cellule plutôt sèche avant de transvider, si on veut, les sédiments dans cette cellule-là.

2575 Par exemple, dans le projet du canal Lachine, il était proposé de mettre une membrane étanche, c'est-à-dire une géomembrane effectivement dans le fond. Donc, c'était du travail à sec.

2580 Donc, compte tenu des faibles profondeurs dans le secteur autour de l'Île-aux-Chats, on serait peut-être aux prises avec une cellule qui serait trop grande pour assurer, si on veut, la facilité de travailler à sec.

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

2585 Est-ce que le promoteur a des commentaires à formuler?

**M. WILLIAM J. HAGUE (TRADUCTION) :**

2590 Oui, je vous remercie. Tout d'abord, nous sommes pleinement d'accord avec nos collègues d'Environnement Canada et d'Environnement Québec. La restauration doit être examinée au cas par cas selon les contaminants en place, l'histoire des contaminants et les solutions envisageables. Nous sommes pleinement d'accord avec eux là-dessus. Et nous considérons aussi que l'approche au cas par cas correspond à l'étude des impacts sur  
2595 l'environnement.

2600           Quels étaient les critères pour la solution présentée? Eh bien, depuis 50 ans, ces matériaux se sont déposés à cet endroit avec une densité de plus de 4 grammes par centimètre cube. Les sédiments sont très compactés et il y a des mouvements en période de vent fort et de courant. Néanmoins, on constate des épaisseurs d'un mètre en place. Les sédiments sont très compactés.

2605           Est-il logique d'agiter, de déplacer ces matériaux? D'après nous, la réponse, c'est \*non+. Alors, il reste ces deux alternatives, le dragage et le recouvrement. Dans certains cas, une solution est bonne; dans d'autres cas, c'est l'autre. Et nous sommes d'accord là-dessus.

2610           Nous ne voulons pas donner l'impression que le dragage est la solution parfaite. Je ne connais aucun projet de dragage qui parvienne à éliminer toutes les particules de matériaux contaminés et de créer un environnement propre. En fait, il y a eu de nombreux projets de dragage où les promoteurs n'ont pas pu éliminer tous les matériaux et ils en sont arrivés à la solution de recouvrir les matériaux restant pour isoler ces matériaux contaminés et éviter des problèmes additionnels. On connaît ce type de projet où une portion en fait des matériaux contaminés ont été recouverts suite aux problèmes qu'avait posés le dragage.

2615           On peut envisager la fabrication d'une cellule sur l'île, oui, il y a différentes possibilités, mais tout cela entraînera une agitation des sédiments. Nous ne cachons rien. Aucune végétation ne peut pousser sur ces matériaux actuellement, c'est très clair. Mais la solution que nous offrons répond aux obligations environnementales. Le système de recouvrement que nous allons mettre en place va contribuer à régénérer la vie aquatique, mais ça ne se fera pas en une semaine, non. Mais ça se fera selon les conditions de tous les projets de recouvrement où la revégétation se développe au fil des ans.

2625           Est-ce que les coûts de suivi seront plus élevés? Peut-être. Mais même dans une situation de dragage où il y a des matériaux résiduels, on doit aussi avoir un programme de suivi pour s'assurer qu'il y a revégétation au fil des ans.

              Est-ce qu'on doit faire une surveillance, un suivi accru pour s'assurer que le recouvrement reste bien en place? Absolument. Et ça fait partie des coûts de gestion du projet.

2630           Et je conclurai donc, il n'y a pas de bonnes et de mauvaises raisons. Il y a des bonnes solutions pour des problèmes spécifiques. Et nous pensons que la solution proposée ce soir est une très bonne solution pour le problème. Ça va fonctionner, nous en prenons l'engagement. C'est ce que nous avons constaté après une étude détaillée du site et étude d'impact environnemental aussi détaillée.

2635           **LE PRÉSIDENT :**

              Monsieur Boudreault, une troisième question?

2640 **M. PAUL BOUDREAUULT :**

Non, je n'avais pas de troisième question. Je voudrais juste terminer, je suis un petit peu déçu de la réponse honnêtement. Je voudrais juste faire un commentaire.

2645 On a eu la chance d'aller dans une mission organisée en Norvège pour visiter le site avec la municipalité de Grande-Île. On a rencontré des gens du ministère de l'Environnement là-bas. Et puis ces gens-là, en regardant très peu de documents, ils nous ont donné des avis sur ce qu'il serait bien de faire à l'Île-aux-Chats.

2650 Alors, ma question, vu qu'on aura un mémoire à préparer, c'était de profiter de l'occasion qu'on a des experts dans le domaine, qui ont vu de la documentation sur le projet depuis des années, qui ont eu le temps de se forger une opinion et probablement de développer une position pour un ministère, et puis qu'on a eu aucune information sur le cas de l'Île-aux-Chats comme tel. On s'est promené tout autour de l'île, mais sans avoir d'évaluation concrète  
2655 sur le cas. C'est un peu l'information que je voulais obtenir. Mais peut-être que c'est la fatigue, je comprends que je n'ai pas eu de réponse.

Je voudrais remercier monsieur Zayed d'avoir fait maintes tentatives pour essayer d'orienter les réponses, mais je vais me contenter de ça pour l'instant. Merci.

2660

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

2665 **M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

Pendant que vous êtes ici, si vous prenez votre autre chapeau, j'aimerais vous poser une question. Vous avez fait une correction cet après-midi en nous indiquant que le zonage de l'Île-aux-Chats, c'est un zonage communautaire.

2670

À ce titre-là, est-ce qu'il y a des perspectives à des fins d'utilisation récréative de cette île à plus ou moins moyen terme ou long terme?

**M. PAUL BOUDREAUULT :**

2675

Écoutez. Pour l'instant, le secteur abrite des activités industrielles jusqu'à on ne sait pas quand. C'est-à-dire que ça peut durer très longtemps comme ça peut se terminer; on ne sait jamais qu'est-ce qu'il peut arriver. Mais il y a des projets d'aménagement de parcs à certains endroits sur l'île, qui vont être mis de l'avant par la municipalité de Grande-Île, puis qu'on va  
2680 discuter avec les promoteurs X je parle de General Chemical X pour voir leur ouverture à ce qu'il y ait des aménagements qui soient faits dans ce sens-là. Parce qu'on veut qu'il y ait non seulement des retombées environnementales, mais aussi des retombées sociales pour que la population puisse aussi bénéficier des travaux qui vont être faits et puisse avoir accès à des sites

2685 qui ont une valeur inestimable pour la population. Actuellement, elle fait partie d'un zonage vert, mais qui abrite des activités industrielles.

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

2690 Est-ce que, éventuellement, les activités de baignade seraient quelque chose à envisager ou, pour Grande-Île, c'est un aspect qui est de moindre importance?

**M. PAUL BOUDREAUULT :**

2695 Écoutez. Il est peut-être tôt pour en parler, mais dans un des secteurs qu'on pense pouvoir aménager sur l'île, il y a des gens qui pourront en témoigner dans la salle, mais il y a un secteur qui abrite une des plus belles plages du secteur où il y avait eu des activités antérieurement de baignade. C'était, je crois, réservé aux enfants des employés de l'usine qui étaient sur l'île. Et c'est un site que les gens du coin connaissent très bien, puis qu'on aimerait remettre en valeur avec des pistes cyclables, baignade ou accès au site.

2700

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

Et pourriez-vous nous indiquer à peu près où ce site-là se situe?

2705

**M. PAUL BOUDREAUULT :**

Lorsque vous arrivez sur l'Île-aux-Chats par le chemin, c'est la pointe de l'île du côté sud. Mais dès qu'on arrive sur l'île, c'est à gauche quand vous entrez.

2710

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

Je vous remercie.

**LE PRÉSIDENT :**

2715

Sur le même point, est-ce que vous êtes en mesure de nous dire si ce sont des projets qui sont quand même -- on sait qu'il y a toujours une recherche de budget et d'argent dans tous les projets. Est-ce que ce sont des projets qui sont prioritaires, qui sont en haut de la liste des projets pour la municipalité de Grande-Île?

2720

**M. PAUL BOUDREAUULT :**

Je peux peut-être laisser répondre madame Séguin qui est bien placée pour parler des priorités.

2725

**Mme NICOLE-L. SÉGUIN :**

2730 C'est un des points, depuis qu'on parle du projet, qui a été toujours présenté au niveau autant du promoteur que quand on en a discuté avec le ministère de l'Environnement au niveau de notre visite en Norvège.

C'est important au niveau de la municipalité, c'est qu'on essaie toujours de fonctionner dans une situation gagnant-gagnant où c'est avantageux pour tout le monde.

2735 Remettre un coin vert, c'est important pour la population. J'ai eu à chercher, pour la présentation que Paul devait faire, des photos du milieu antérieur quand c'était la plage et le côté vert. Et c'est pas croyable la collaboration que j'ai eue de la population en général qui me disait: \*Si vous obtenez un parc là, c'est la meilleure chose que vous ne pouvez pas obtenir.+

2740 Ça fait que c'est important pour la population parce que ça a été connu à cet effet-là, à l'effet que c'était un très bel environnement, qui s'est dégradé, puis qui a été abandonné, puis qui est devenu en friche, mais qui serait très apprécié de la population.

**LE PRÉSIDENT :**

2745

On comprend qu'il est dans la liste des priorités de la municipalité?

**Mme NICOLE-L. SÉGUIN :**

2750

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2755 Est-ce qu'on doit comprendre qu'il est également conditionnel à un projet de restauration sur la partie ouest de l'île?

**Mme NICOLE-L. SÉGUIN :**

2760 Parce que présentement, ce qu'il arrive, c'est que la compagnie, qui utilise le site présentement, doit donner son accord pour qu'on puisse utiliser. Ça fait qu'on est en pourparlers avec la compagnie, puis ça va se continuer, pour qu'on ait son approbation pour pouvoir justement faire la partie verte, parce que c'est eux autres qui sont propriétaires présentement et non plus Honeywell. Ça fait que, à ce moment-là, on a une partie de négociation qui doit être  
2765 faite directement avec la compagnie.

**LE PRÉSIDENT :**

2770 Est-ce qu'on peut profiter de votre rôle de personne-ressource encore une fois une dernière fois? On entendait monsieur Boudreault, surtout hier, parler de la prise d'eau de Grande-Île. Il semble connaître le dossier particulièrement. Compte tenu de cet élément-là, si vous permettez, madame Séguin, ça serait de savoir: est-ce que vous êtes en mesure de nous dire c'est quoi le temps de déplacement éventuel entre des sédiments qui pourraient être brassés dans le coin de l'Île-aux-Chats et la traverse des 4 kilomètres approximatifs auxquels  
2775 vous avez référé en début de soirée?

**M. PAUL BOUDREAU :**

2780 Ça serait difficile de donner une réponse maintenant pour plusieurs raisons. J'ai consulté les documents qui avaient été fournis par le promoteur et le domaine d'étude sur les conditions hydrodynamiques du secteur s'arrêtait au niveau des ponts qui sont en aval, je dirais, de l'Île-aux-Chats et ne me permettait pas d'estimer qu'est-ce qu'il se passait, c'est-à-dire sur les 2 ou 2 1/2 kilomètres qui restent pour se rendre à la prise d'eau.

2785 Il y a un autre facteur important, c'est que ces débits-là sont contrôlés par des portes ajustables par Hydro-Québec qui gère de façon assez aléatoire les entrées et sorties d'eau dans ce secteur-là. Il y a un débit minimum qui est maintenu mais, à tout moment, il peut y avoir une ouverture et une accélération importante à ce moment-là des vitesses de déplacement.

2790 Mais je suis convaincu qu'il y a probablement des éléments de réponse qui pourront être amenés par le promoteur si on demande justement de l'information à cet effet-là. A priori, ce qu'on pouvait voir, c'est que le chemin emprunté dans le canal pourrait carrément influencer la prise d'eau.

2795 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Mais on voulait s'assurer, comme personne-ressource auprès de la municipalité, si vous étiez en mesure de nous répondre ou pas.

2800 **M. PAUL BOUDREAU :**

Non, on n'avait pas les données.

2805 **LE PRÉSIDENT :**

On va aller du côté du promoteur. Simplement pour demander si c'est un élément que vous avez calculé dans la composition de votre étude d'impact, monsieur Hague.

2810 **M. WILLIAM J. HAGUE (TRADUCTION) :**

J'aimerais peut-être demander une question. Est-ce que vous parlez du potentiel pour la pyrite de se rendre à l'eau durant le temps de construction?

2815 **LE PRÉSIDENT :**

Pendant les travaux de construction, quel serait le temps? Est-ce que vous avez évalué le temps de transport entre le site des travaux et la prise d'eau de Grande-Île qui est en aval?

2820 **M. WILLIAM J. HAGUE (TRADUCTION) :**

Bien, merci. Durant la construction, évidemment il va falloir revoir ça, mais nous avons l'intention de mettre un rideau pour empêcher la migration de tous les sédiments. Alors, la façon que nous faisons ça, c'est que d'abord le rideau sera donc sujet à un suivi constant. Et si jamais donc il y a un problème avec ces barrières que nous allons placer là, et bien, immédiatement nous allons arrêter le travail jusqu'à ce que ces barrières puissent être réparées.

2825  
2830 Mais en même temps, notre technique, c'est de placer ce géotextile pour que ça devienne un filtre au fond avant que toute pierre soit bougée de là ou avant qu'il y avait mouvement qui soit.

Alors, non, on n'a pas calculé le temps de transport pour un sédiment de faire 40 kilomètres parce que, finalement, notre but, c'est justement de l'arrêter avec nos barrières de turbidité.

2835

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, les barrières de turbidité sont là en permanence pendant tout le temps des travaux?

2840

**M. WILLIAM J. HAGUE (TRADUCTION) :**

C'est absolument correct. À travers tout le temps de construction, ces barrières de turbidité seront là alors qu'on sera en train de placer justement les pierres sur le tissu.

2845

J'aimerais aussi corriger ce que nous avons dit un peu plus tôt. C'est que nous avons l'intention d'avoir justement des doubles barrières de turbidité, c'est une correction, pour qu'il n'y ait pas de migration.

2850

**LE PRÉSIDENT :**

Avec les doubles barrières, tel que vous l'exprimez, est-ce que vous êtes en mesure d'évaluer le pourcentage d'efficacité?

2855

**M. WILLIAM J. HAGUE (TRADUCTION) :**

Ces barrières de turbidité sont construites physiquement de façon à retenir toute particule si jamais il y a une agitation de ces particules. On a eu des problèmes dans le passé avec des déchirures dans ces barrières de turbidité quand il y a de la navigation avec des bateaux qui sont très gros. Et, normalement, ces barrières de turbidité peuvent se déchirer à cause de ces facteurs-là.

2860

Mais ici à l'Île-aux-Chats, ces activités-là n'existent pas. Donc, on va faire un suivi. Mais aujourd'hui, c'est vraiment une norme dans l'industrie d'utiliser ces techniques de doubles barrières de turbidité pour minimiser toute migration. Et je ne connais aucun projet de sédiments, que ce soit dragage ou revêtement ou autre, qui n'utiliserait pas des barrières de turbidité pour protection accrue.

2865

**M. PAUL BOUDREAU :**

2870

Je pense que comme information qui n'est pas tellement difficile à obtenir sur ce qui nous donnerait, en fait, le temps de réaction advenant qu'il y aurait un accident quelconque pendant les travaux -- parce que ce que je comprends, la technique n'est pas encore arrêtée, ça pourrait être le dragage, ça pourrait être le *caping*. Il n'y a pas de technique parfaite. Je pense que ça serait une information utile à avoir, ne serait-ce que pour dire aux gens de l'usine de traitement qu'on a X heures de prévention en cas d'accident.

2875

**LE PRÉSIDENT :**

2880 La commission est d'accord avec votre proposition, mais on va demander au promoteur,  
monsieur Hague, malgré les réserves que vous exprimez, malgré le commentaire sur  
l'efficacité, les normes de l'industrie, de tenter une évaluation du temps -- j'allais dire \*de  
migration+, ce n'est probablement pas le bon terme, de déplacement des matériaux entre les  
sites de l'Île-aux-Chats et la prise d'eau municipale de Grande-Île, compte tenu que c'est une  
2885 prise d'eau municipale.

**M. WILLIAM J. HAGUE (TRADUCTION) :**

2890 Certainement, on peut vous fournir ce calcul mais, évidemment, ça va être très  
théorique. Dans un calcul si théorique, le débit démontrerait que, par exemple, une particule  
de ce genre, cendre de pyrite, va disparaître avant même d'arriver à ces 4 kilomètres. Oui, on  
pourrait le calculer, mais ce serait très théorique. Et on est prêts à le faire si vous êtes  
intéressés.

2895 Au niveau de la notification de la ville de Grande-Île, vous savez très bien que, lorsqu'on  
a fait la restauration sur l'île, on a fait un suivi de l'eau potable tous les jours pour le contenu en  
métaux et pour la turbidité. Et nous allons continuer de faire ceci durant ce projet. Si jamais il y a  
un problème, vous pouvez être absolument sûr, et on ne s'attend pas à avoir de problème,  
mais nous allons certainement aviser la ville immédiatement.

2900

**LE PRÉSIDENT :**

Même si la question est théorique, il y a un intérêt et on réitère la demande de la  
commission en comptant sur vous pour nous fournir l'information.

2905

**M. WILLIAM J. HAGUE (TRADUCTION) :**

Soyez assuré qu'on le fera.

2910 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

**M. PAUL BOUDREAU :**

2915

Juste pour ajouter à la réponse de monsieur Hague, dans la ligne, je dirais, de  
transport des sédiments qui pourraient *impacter* la prise d'eau, il y a des zones très peu  
profondes et de courant assez fort. Ce qui fait que, comme on a des particules très fines, oui,  
ça pourrait se rendre jusqu'à la prise d'eau. Puis au fond, c'est un calcul très rapide qui peut se  
2920 faire et en évaluant, je dirais, les pires cas de débit important ou de débit faible.

**LE PRÉSIDENT :**

2925                   Très bien. Est-ce qu'il y a des commentaires de la part des personnes-ressources sur ce point? Très bien.

                  Nous vous remercions. Et au travers de votre commentaire, on déduit qu'il y aura un mémoire de la part de la municipalité. Madame la mairesse?

2930                   **Mme NICOLE-L. SÉGUIN :**

                  Sûrement, monsieur le président. Il y avait juste une dernière réflexion que je voulais faire au niveau du dossier comme tel. Les échos que j'ai eus de la population à un moment donné, c'est que tant que les gens pensaient qu'il y aurait dragage et que ça serait transporté ailleurs, les gens étaient très pour le dragage.

                  Quand les gens ont commencé à savoir qu'il y aurait une nouvelle cellule sur l'île, on se demande pourquoi justement on va le prendre à gauche pour le mettre à droite, puis c'est quoi l'avantage de tout ça. Ça fait que c'était la question que les gens se posaient.

                  Une réflexion que j'ai eue d'anciens employés qui ont travaillé là pendant 30, 40 ans, ils me disaient: \*Ne touchez pas à ça, ne touchez pas.+ Bien, j'ai dit: \*Ça ne dépend pas de moi, mais je vais passer le message au niveau de la commission+, parce que je trouve que c'est important, parce que c'est une préoccupation au niveau des gens du milieu. Merci, monsieur le président.

2945                   **LE PRÉSIDENT :**

                  C'est fait à titre de personne-ressource d'ailleurs, à la différence d'un participant. Je veux juste rappeler que vous êtes maintenant assise à la table des personnes-ressources. C'est pour ça. On va essayer de maintenir l'ordre quand même, et merci.

                  Nous allons prendre une pause, revenir avec un autre participant. C'est important présentement que ceux qui ont encore des questions à poser, de l'indiquer au personnel de la commission à l'arrière. Au retour de la pause, la commission va vous annoncer s'il y a fermeture du registre et quand on finit ce soir. Merci.

2955                   (SUSPENSION DE LA SÉANCE)

2960                   \*\*\*\*\*

(REPRISE DE LA SÉANCE)

**LE PRÉSIDENT :**

2965 Nous allons poursuivre cette séance et la terminer puisque dorénavant, à partir de maintenant, le registre est fermé. C'est donc dire qu'on va terminer avec les deux derniers participants qui sont inscrits. La commission va aussi avoir quelques questions résiduelles au travers vos questions, mais aussi à la fin s'il y a lieu.

2970 Et on va également commencer la séance en invitant une personne-ressource, qu'on remercie d'avance de sa patience ce soir. On a une représentante de la MRC Beauharnois-Salaberry et on l'invite à se joindre à nous à la table des personnes-ressources.

2975 On va vous demander, madame, d'être à la table là-bas, ça va être plus simple. On va vous demander de vous identifier et votre fonction au sein de la MRC.

**Mme ZOUBIDA HABEK :**

2980 Bonsoir tout le monde, bonsoir monsieur le président. Je m'appelle Zoubida Habek, je suis agente de ressource en environnement à la MRC de Beauharnois-Salaberry.

**LE PRÉSIDENT :**

2985 Une première question, si vous permettez. C'est que dans l'information qu'on a de l'étude d'impact, on fait référence au fait que votre schéma, le schéma de la MRC que vous représentez, est en révision depuis 1993, mais qu'il y a déjà une première version qui date de 1996. Est-ce que c'est possible de nous indiquer, en avril 2001, où vous êtes rendus dans le processus de révision?

2990 **Mme ZOUBIDA HABEK :**

Le schéma d'aménagement de la MRC de Beauharnois-Salaberry est entré en vigueur le 28 juin 2000.

2995 **LE PRÉSIDENT :**

2001 ou 2000?

3000 **Mme ZOUBIDA HABEK :**

2000.

**LE PRÉSIDENT :**

3005 Il est en vigueur?

**Mme ZOUBIDA HABEK :**

Oui.

3010

**LE PRÉSIDENT :**

Le nouveau schéma est en vigueur?

3015

**Mme ZOUBIDA HABEK :**

Oui, le nouveau schéma d'aménagement.

**LE PRÉSIDENT :**

3020

Dans l'information qu'on avait de l'étude d'impact, on faisait référence au fait que la vocation, l'affectation du territoire de l'Île-aux-Chats était récréative. Est-ce que c'est exact?

**Mme ZOUBIDA HABEK :**

3025

Il faut reconnaître que l'Île-aux-Chats abrite diverses activités, notamment surtout l'activité industrielle qui génère beaucoup d'impacts et notamment le transport ferroviaire où des wagons de marchandises dangereuses génèrent un impact, peut générer des accidents et des impacts inacceptables sur le milieu. Donc, c'est un droit acquis sur l'Île-aux-Chats. Donc, actuellement, en attendant d'autres développements dans le futur, il n'y a pas développement au niveau du schéma d'aménagement.

3030

**LE PRÉSIDENT :**

3035

C'est important de préciser comme il faut pour la compréhension de la commission. Donc, dans le schéma d'aménagement actuel...

**Mme ZOUBIDA HABEK :**

3040

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

3045 ... et approuvé par le ministre des Affaires Municipales et de la Métropole, l'affectation territoriale de l'Île-aux-Chats n'est pas seulement récréative, mais également industrielle? C'est ce que vous nous dites?

**Mme ZOUBIDA HABEK :**

3050 Oui, également industrielle. Je pourrais revenir avec des informations plus précises à ce sujet.

**LE PRÉSIDENT :**

3055 Oui. Ce qu'on va vous demander de faire, si c'est possible de votre part, ça serait apprécié que ça le soit, de nous déposer les extraits du schéma d'aménagement. On ne vous demande pas le schéma au complet...

**Mme ZOUBIDA HABEK :**

3060 Parfait.

**LE PRÉSIDENT :**

3065 ... mais les extraits du schéma d'aménagement qui touchent l'Île-aux-Chats tant en affectation qu'au niveau des usages, s'il y en a déjà de délimités.

**Mme ZOUBIDA HABEK :**

3070 Parfait.

**LE PRÉSIDENT :**

3075 Partant que c'est un schéma en fonction évidemment en vigueur.

3080 On a entendu dans le milieu de la soirée la mairesse et son consultant de la municipalité de Grande-Île qui faisaient référence à des projets sur l'Île-aux-Chats. Est-ce qu'il y a d'autres projets qui sont inscrits dans la liste des projets de la MRC, outre celui-là? S'il est déjà rendu à la MRC, parce qu'on ne le sait pas là.

**Mme ZOUBIDA HABEK :**

3085 Monsieur le président, avant de répondre à votre question, j'aimerais éclaircir une  
chose. Sans faire allusion aux techniques adoptées ni à l'approche qui a été adoptée par le  
promoteur concernant son option de restauration, d'abord le projet, les objectifs proposés dans  
le cadre du projet rencontrent les orientations et les propositions au schéma d'aménagement,  
qui visent à la réhabilitation et à la restauration du milieu pour développer la communauté et  
3090 favoriser la protection de l'environnement. D'abord, les grands objectifs du projet, ils sont  
conformes avec les grandes orientations.

Concernant les aspects qui sont projetés dans le futur, c'est relativement à la discrétion  
de la municipalité d'accueil du projet. Notamment, elle doit se conformer au schéma  
3095 d'aménagement et aux grandes orientations. D'ailleurs, je vais vous faire part, comme vous me  
l'avez mentionné, des sections qui font état de la...

**LE PRÉSIDENT :**

3100 Le projet auquel a référé la mairesse de la municipalité, est-ce que c'est un projet qui est  
déjà en cheminement au niveau de la MRC ou ça s'en vient?

**Mme ZOUBIDA HABEK :**

3105 Pas à ma connaissance.

**LE PRÉSIDENT :**

3110 J'avais une question, je viens de l'échapper. On va compter sur vous pour le dépôt des  
extraits pertinents.

**Mme ZOUBIDA HABEK :**

3115 Avec plaisir.

**LE PRÉSIDENT :**

Ça va être important. Et s'il y a d'autres informations, on va vous revenir. Si vous voulez  
patienter, peut-être ça va me revenir.

3120 On va inviter le prochain participant, il s'agit de monsieur Denis Gervais.

**M. DENIS GERVAIS :**

3125

J'ai juste une question. On a entendu parler du dragage, on a entendu parler du recouvrement. Est-ce qu'il y a une contre-indication? Est-ce qu'il y a un gros problème avec l'excavation à sec? On a entendu parler le promoteur, je pense, hier un peu là-dessus mais, les ministères, on ne les a pas entendu parler, je pense.

3130

**LE PRÉSIDENT :**

On va aller tout d'abord du côté des ministères. Puis s'il y a un complément d'information auprès du promoteur, n'hésitez pas.

3135

On va commencer par le ministère de l'Environnement du Québec par l'entremise de monsieur Michon.

**M. PIERRE MICHON :**

3140

L'excavation à sec, évidemment ça prend une structure dans le milieu aquatique, un genre de digue ou un batardeau qui est installé avant, si on veut, de creuser ou draguer, enlever les sédiments, excaver à sec les sédiments.

3145

Et c'est ce que je soulignais peut-être tout à l'heure par rapport à l'option d'encapsulation, puis c'est un peu mon collègue, monsieur Lachance, qui m'en a fait part il y a quelques jours. C'est qu'on pourrait avoir un problème au niveau du pompage de l'eau compte tenu de l'ampleur, si on veut, de la structure pour protéger toute la superficie qu'on veut draguer.

3150

Donc, pour faire une structure qui va nous permettre de travailler à sec, on va avoir un très grand batardeau et un problème peut-être au niveau du pompage. Il va toujours y avoir de l'eau, donc on ne sera pas vraiment à sec. C'est ce qu'on appréhende actuellement.

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

3155

Donc, le facteur limitant à ce niveau serait la trop grande superficie?

**M. PIERRE MICHON :**

3160

C'est ce que je mentionne, oui.

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

3165

J'aimerais savoir, dans les techniques de traitement, est-ce qu'il existe des techniques de traitement, de récupération de sédiments pour en extraire les métaux?

**M. PIERRE MICHON :**

3170 Tout à l'heure, j'ai mentionné les options, en fait, qui ont été analysées à la fois dans l'étude d'impact mais aussi pour le projet du canal Lachine. Il y avait deux autres options que je n'ai pas mentionnées tout à l'heure parce que, dans les points faibles de ces options, c'était évidemment le coût.

3175 L'extraction physico-chimique est une des méthodes, et la solidification et la stabilisation des sédiments en place ou après dragage et, si on veut, une fois retirés, stabilisation et solidification du matériau.

3180 Effectivement, ce que j'en sais, de ce que j'ai lu dans le cadre, par exemple, du canal Lachine et aussi par rapport au document que j'ai déposé hier, l'extraction physico-chimique pourrait permettre d'éliminer des contaminants. Par contre, c'est une technologie qui n'est pas éprouvée comme telle, qui est à une étape d'essai si on veut.

Je ne sais pas, monsieur Michaud a peut-être des détails à donner là-dessus.

3185 **M. JEAN-RENÉ MICHAUD :**

3190 Je pourrais compléter. Les métaux, c'est particulier parce que, actuellement, on ne peut pas les détruire. La seule façon, c'est les extraire des sédiments. Et on parle beaucoup de valorisation, de pouvoir les récupérer. Mais pour que ça soit vendable, ça prend des concentrations très élevées de façon à pouvoir les extraire par des techniques de lavage, d'extraction, de façon à faire un concentré qui pourrait être vendu à des fonderies de cuivre ou d'autres choses.

3195 Mais actuellement, je ne pense pas que les concentrations dans les sédiments de l'Île-aux-Chats soient suffisamment élevées pour faire ça. Enfin, la seule possibilité, c'est de les extraire, de réduire les volumes. Et après, la seule technologie, c'est stabilisation, fixation par des agents pour arrêter l'oxydation des métaux.

3200 **M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

Je vous remercie.

**LE PRÉSIDENT :**

3205 Madame Paul?

**Mme MIREILLE PAUL :**

3210 Oui. En complément d'information, j'aimerais seulement ajouter que dans les avis qui ont été rendus publics, il y avait une note de madame Johanne Laberge, du Service des lieux contaminés, datée du 5 mai 1998, qui faisait un peu le tour de la question sur le traitement des sédiments par méthode physico-chimique. Alors, ça donne une espèce d'état de la situation au Québec, qu'est-ce qu'on peut faire, de quelles méthode on dispose, quelle en est l'efficacité.

3215

Et elle référait également à des banques de données qui peuvent être consultées et qui font référence à des technologies adoptées peut-être aux États-Unis ou ailleurs au Canada.

**LE PRÉSIDENT :**

3220

Monsieur Hague?

**M. WILLIAM J. HAGUE (TRADUCTION) :**

3225

Une précision. L'application de technologies d'extraction est très appropriée dans bien des cas lorsqu'il y a contamination du sol par des métaux. N'oublions pas que les cendres de pyrite ne sont pas une contamination du sol. Il s'agit du résidu d'un minerai. Il ne s'agit pas du métal. Il s'agit pour 50% d'oxyde de fer. Et comme on le sait, la valeur du fer et la capacité de le récupérer dans ces circonstances serait d'un coût prohibitif.

3230

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Gervais, ça complète?

3235

**M. DENIS GERVAIS :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

3240

Nous invitons le dernier participant, monsieur Paul Boudreault.

**M. PAUL BOUDREAUULT :**

3245

Monsieur le président, j'aurais une dernière question. Il y a des gens du conseil de ville qui m'ont rappelé une question qui avait été maintes fois posée, puis j'aimerais avoir une réponse des deux parties, concernant la membrane géotextile, disons le géotextile qui va être posé.

3250

J'aimerais qu'on explique rapidement de quelle façon on s'assure qu'elle est bien solidement ancrée au sol dans les deux sections, je dirais en amont et en aval, et de quelle

façon on s'assure qu'il n'y a effectivement pas de passage des contaminants dans l'eau sous-jacente. Puis ce sera la même chose que j'aimerais avoir du côté du Ministère, s'il y a eu des tests de faits à cet effet-là.

3255

**LE PRÉSIDENT :**

À commencer par le promoteur Honeywell.

3260

**M. WILLIAM J. HAGUE (TRADUCTION) :**

Oui, monsieur Boudreault. Vous êtes allé en Norvège, donc vous avez certainement vu une expérience de l'application avec du zinc.

3265

Je dois faire un avant-propos à ma réponse. Ce que nous avons fait dans l'étude d'ingénierie, c'est seulement l'étude d'ingénierie préliminaire. Je m'attends à ce que dans l'étude approfondie, nous examinerons différentes techniques d'ancrage pour s'assurer pour qu'il y ait un bon chevauchement et un bon ancrage.

3270

Quand je parle d'ancrage, nous avons parlé à certains fournisseurs de l'application d'éléments qui vont maintenir la géomembrane en place. Si bien que lorsqu'on déposera les graviers, il n'y aura pas d'étirement.

3275

Même dans la conception d'un site d'enfouissement ou de tout autre application où on utilise un géotextile, c'est de permettre suffisamment de jeu pour qu'il y ait étirement du matériau. Plus le matériau est tendu, plus il y a risque de déchirement lorsqu'on met un poids dessus, une charge dessus.

3280

Alors, comment peut-on être sûrs? Et bien, les installations seront inspectées par des plongeurs. Et les premiers rouleaux seront placés de façon très prudente, un peu sous une forme de projet pilote, mais nous aurons un mécanisme de chevauchement avec un contrôle de qualité. On va utiliser des clous d'ancrage. Et on a toujours l'intention de placer le gravier de la couture vers l'extérieur afin de ne pas l'affaiblir et, au contraire, de la renforcer.

3285

**LE PRÉSIDENT :**

Ministère de l'Environnement?

3290 **Mme MIREILLE PAUL :**

Monsieur le président, il n'y a pas eu de test effectué par le ministère de l'Environnement dans l'utilisation des géotextiles dans le cas qui nous occupe, c'est-à-dire dans le cas de travaux en milieu aquatique.

3295

L'expertise que possède le ministère de l'Environnement dans l'utilisation de géosynthétique est beaucoup plus axée sur l'utilisation de géomembranes, qui sont des membranes étanches, et ce n'est pas le matériel que le promoteur se propose d'utiliser pour permettre le passage à la fois des gaz et des échanges entre le recouvrement de sol propre et les sédiments.

3300

Alors, encore une fois, notre expertise relève beaucoup plus de l'utilisation de géomembranes dans l'installation de cellules de confinement pour des sols contaminés.

3305 **LE PRÉSIDENT :**

Au niveau d'Environnement Canada, monsieur Michaud?

**M. JEAN-RENÉ MICHAUD :**

3310

Oui. J'ai déjà écrit des documents sur des bonnes pratiques en termes de dragage et incluant les écrans, les estacades de protection. Et j'en ai moi-même utilisé une, un dragage du port de Bécancour, dans lequel l'objectif était de protéger la prise d'eau à la centrale nucléaire qui était à 800 mètres du site de dragage, dans lequel on a installé une membrane, un rideau, lequel était ancré par une série de chaînes dans le fond et dans lequel on mesurait le niveau de turbidité, les éléments en suspension de part et d'autre du rideau.

3315

C'est des technologies éprouvées. La seule problématique, c'est dans le cadre des courants. Lorsque les courants sont forts, bien, c'est plus difficile de la maintenir en place dans les saisons comme à l'automne dans les grosses périodes de vent, de tempête.

3320

**LE PRÉSIDENT :**

J'aimerais revenir auprès de madame Paul. Hier, en faisant la distinction entre les géomembranes et les géotextiles, vous avez indiqué que la durée de vie des géomembranes était de l'ordre de 200 années, 200 ans?

3325

**Mme MIREILLE PAUL :**

Le chiffre de 200 ans est avancé uniquement pour la limite de la percolation au travers la géomembrane. Mais quand on construit une cellule étanche avec double géomembrane et un sol étanche en dessous, on espère ou on calcule à quelques milliers d'années l'efficacité totale de la cellule de confinement.

3330

3335 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien, merci.

On va laisser parler monsieur Hague du promoteur dans un premier temps. On va vous revenir, monsieur Boudreault.

3340

**M. WILLIAM J. HAGUE (TRADUCTION) :**

Pardon, j'avais oublié un point important. Ce que nous allons faire, c'est examiner les différents textiles utilisés et la force *tensile* est très importante dans ce cas-ci. Nous n'avons pas l'intention d'utiliser un polyester courant. Nous examinons des tissus polyester, des *géocrides*, des polyester avec une fibre de nylon renforcée ou quelque chose d'équivalent pour multiplier pratiquement par deux la force de résistance. Et si vous êtes intéressés, nous avons des échantillons de ce tissu à vous montrer.

3345

3350 **LE PRÉSIDENT :**

Si vous avez des échantillons avec vous disponibles présentement, ça serait intéressant d'en sortir tantôt et permettre aux gens et à la commission de jeter un oeil dessus en passant pour ceux qui ne sont pas initiés à ce domaine de l'ingénierie.

3355

Monsieur Boudreault?

**M. PAUL BOUDREAUULT :**

Oui. Je m'excuse d'insister, mais je suis convaincu que, quand on se prépare à investir des millions dans une solution technologique, il y a un minimum d'essais à faire. Et puis dans nos recherches d'information, j'ai cru comprendre que, au Ministère, il y avait eu des tests de faits justement en prenant des cendres de pyrite pour voir comment elles se comportaient avec un géotextile ou des choses comme ça.

3365

**LE PRÉSIDENT :**

Vous faites référence auquel ministère de l'Environnement?

3370

**M. PAUL BOUDREAUULT :**

Environnement Québec.

**LE PRÉSIDENT :**

3375

Environnement Québec. Est-ce que c'est le cas, madame Paul?

**Mme MIREILLE PAUL :**

3380 Ce ne sont pas des tests officiels qu'on pourrait -- en tout cas, moi, je n'ai pas connaissance qu'il y ait eu de tests officiels faits par le Ministère. Le Ministère n'a pas ce rôle-là de tester des méthodes. Il a peut-être pu y avoir des essais...

**LE PRÉSIDENT :**

3385

Mais ce à quoi vous faites allusion...

**Mme MIREILLE PAUL :**

3390 ... des essais, je dirais, à petite échelle, mais il n'y a pas de direction au sein du Ministère qui a le mandat de faire des tests pour tester des méthodes ou des matériaux.

**LE PRÉSIDENT :**

3395

Mais que ce soit sous forme de tests ou d'essais, vous faites référence à quelque chose que vous connaissez?

**M. PAUL BOUDREAU :**

3400

Oui. Bien, il y a l'expert en dragage du ministère de l'Environnement, qui avait déjà mentionné qu'il y avait eu des essais de faits comme ça, puis peut-être que ça aurait été intéressant d'avoir cet avis-là. Je parle à monsieur Lachance.

**LE PRÉSIDENT :**

3405

Est-ce que c'est possible de vérifier qu'est-ce qu'il en est?

**Mme MIREILLE PAUL :**

3410

À ce moment-là, je vais demander à monsieur Lachance de venir expliquer son point de vue.

**LE PRÉSIDENT :**

3415

Monsieur Lachance?

**M. ANDRÉ LACHANCE :**

3420

Merci, monsieur le président. Oui, effectivement dans ma recherche, étant très curieux de nature, l'automne passé, je suis allé chercher des cendres de pyrite. Et dans un test banal à

notre labo, j'ai recréé le recouvrement qu'on voudrait installer à l'Île-aux-Chats, avec un géotextile qu'on rencontre normalement sur le marché.

3425           Donc, j'ai pris des sédiments. Effectivement, monsieur Boudreault réfère à moi, parce  
qu'on en a discuté. Et j'ai pris la cendre de pyrite, à sec, je l'ai installée au fond d'un bac. J'ai  
mis un géotextile de 80 microns de porosité, de type 7612 de Texel, et j'ai rajouté un concassé  
de la même grosseur qu'on voit sur les plans de l'étude d'impact, et on a rajouté de l'eau par la  
suite par-dessus, en étant bien certain que le géotextile débordait du bac en question pour ne  
pas qu'il y ait d'infiltration par les côtés. Et on a brassé l'eau un peu comme un effet de vague.  
3430           On a fait un effet de vague par-dessus. Et en l'espace d'une ou deux minutes, l'eau est devenue  
rouge. Donc, la cendre de pyrite passait au travers du géotextile et aussi au travers du  
concassé.

**LE PRÉSIDENT :**

3435           Ça nécessite une explication de la part du promoteur?

**M. ROMÉO CIUBOTARIU :**

3440           Disons que, comme vous le savez, il y a beaucoup de géotextiles sur le marché et les  
propriétés de ces géotextiles sont très variées.

3445           Dans le cas d'un projet de cette nature, le choix du géotextile est basé sur beaucoup de  
facteurs dont peut-être le premier, ça serait la taille des ouvertures, qui est le premier facteur qui  
est regardé.

3450           Hier, on a eu une discussion avec la commission en ce qui concerne la taille relative des  
particules. On n'est pas du tout surpris de voir qu'un géotextile, avec une ouverture des pores  
de 70 microns, laisse passer les particules de cendres de pyrite.

3455           Le critère qui va être établi pour le géotextile à être utilisé à l'Île-aux-Chats, on parle de  
30 microns, alors tout à fait une autre type de géotextile que celui que le test a été fait. Il y a  
déjà des démarches qui ont été faites avec des laboratoires indépendants pour faire des essais  
dans le cas où le projet allait de l'avant, laboratoires comme celui de Sageos, qui ont des  
méthodes scientifiques de faire ce genre d'essais. Donc selon les méthodes standards, pas  
seulement de filtration, mais également on va faire des essais qui sont des essais de  
vieillesse accéléré du type EPA 9090.

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

3460           Donc, si je comprends bien, il n'y a pas eu encore de tests de réalisés sur le géotextile.  
Quelle est la porosité minimale qu'on peut retrouver pour un géotextile?

**M. ROMÉO CIUBOTARIU :**

3465

Disons que les géotextiles peuvent être faits en fonction des besoins. Donc, l'industrie chimique a les techniques maintenant de manufacturer des géotextiles sur mesure. Des valeurs de l'ordre de 30 microns sont dans les possibilités de l'industrie et sont tout à fait faisables avec les techniques qui existent aujourd'hui.

3470

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

Est-ce qu'il existe des porosités encore plus petites que 30 microns?

3475

**M. ROMÉO CIUBOTARIU :**

Probablement. Le chiffre qu'on a discuté, c'est de 30 microns, mais probablement sur mesure, on peut le faire encore plus petit.

3480

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

Donc, le choix de la porosité du géotextile découlera finalement des expériences et des essais que vous allez entreprendre.

3485

**M. WILLIAM J. HAGUE (TRADUCTION) :**

Vous devez comprendre aussi que dans le processus de filtration, non seulement il y a la taille des ouvertures, mais aussi la technique de construction. On pense à des matériaux tissés ou non tissés qui ont des capacités de filtration différentes. Et c'est aussi fonction de l'épaisseur du géotextile au niveau de ses capacités de rétention.

3490

Tout ça fait partie de l'analyse détaillée pour s'assurer que, lorsqu'on ira en appel d'offres, on aura des cahiers de charges très spécifiques pour le géotextile. Et ce ne sera pas choisi par quelqu'un d'autre, c'est nous qui édicterons ces spécifications précises suite à des tests en laboratoire. Nous avons fait quelques tests préliminaires et nous sommes confiants de pouvoir trouver exactement le géotextile que l'on souhaite.

3495

Il y a cinq échantillons à titre d'illustration, mais la sélection finale se fera sur la base d'analyses d'ingénierie détaillées.

3500

**LE PRÉSIDENT :**

Permettez-moi, madame Paul, de revenir en prenant cet exemple à témoin. Dans le cadre de la procédure d'autorisation du ministère dans l'éventualité d'une autorisation, on sait tous qu'on n'est pas rendus là, mais éventuellement comment vous procédez pour une question semblable? Est-ce que vous demandez qu'il y ait une démonstration de faite avant l'autorisation? Comment ça s'inscrit, ça, dans la démarche du gouvernement?

3505

**Mme MIREILLE PAUL :**

3510

Monsieur le président, les grands esprits se rencontrent, parce que j'allais justement intervenir en ce sens.

**LE PRÉSIDENT :**

3515

Vous y allez fort un peu là!

**Mme MIREILLE PAUL :**

3520

Oui, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

3525

Vous annoncez grand!

**Mme MIREILLE PAUL :**

3530

Suite à un éventuel décret d'acceptation avec probablement condition du projet, le Ministère, et non pas le gouvernement, doit également délivrer une autorisation en vertu de l'article 22 sur la qualité de l'environnement. Et cette autorisation repose sur l'examen des plans et devis détaillés du projet en question.

3535

Alors, bien évidemment que la question de l'emploi, du choix et des capacités et des limites du géotextile qui aura alors été proposé, vont faire l'objet d'un examen très attentif de notre part.

**LE PRÉSIDENT :**

3540

D'un examen, mais encore, est-ce que ça implique une démonstration qui est faite comme condition non pas au décret, mais comme condition aux autorisations de l'article 22? Est-ce que c'est une possibilité?

**Mme MIREILLE PAUL :**

3545

Qu'est-ce que vous appelez une...

**LE PRÉSIDENT :**

3550

Vous nous dites que ça va être à l'intérieur des certificats de 22.

**Mme MIREILLE PAUL :**

Oui, c'est ça.

3555 **LE PRÉSIDENT :**

L'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

3560 **Mme MIREILLE PAUL :**

De l'environnement, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

3565 Est-ce que ça peut être une condition d'autorisation?

**Mme MIREILLE PAUL :**

3570 Oui, ça peut devenir une condition d'autorisation. Mais de toute façon, par défaut, le 22 repose sur l'examen et l'autorisation des plans et devis détaillés. Et dans cet examen détaillé-là, il peut y avoir beaucoup de questions posés sur le géotextile et ses spécificités.

**LE PRÉSIDENT :**

3575 Oui. Les questions, je le comprends. Mais dans un cas pareil, est-ce que ça peut aller aussi loin que de demander qu'il y a ait une démonstration au moyen de tests, d'essais, peu importe?

**Mme MIREILLE PAUL :**

3580 Ça pourrait aller jusque là, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

3585

Monsieur Boudreault?

**M. PAUL BOUDREAUULT :**

3590

J'ai terminé pour les questions.

**LE PRÉSIDENT :**

3595

Merci, monsieur Boudreault.

**M. PAUL BOUDREAUULT :**

3600

Est-ce que vous me permettriez de faire une dernière intervention comme personne-ressource concernant le schéma d'aménagement?

**LE PRÉSIDENT :**

3605

Bien sûr.

**M. PAUL BOUDREAUULT :**

3610

Il y a eu une évaluation de faite. Depuis qu'il y a eu des bonnes espérances que le projet se réalise, la Ville a demandé à ce qu'il y ait une évaluation de coûts pour un aménagement sur l'Île-aux-Chats, justement un aménagement de parc. Or, on a fait un estimé qui variait entre 300 000 \$ et 1 million \$ pour faire à la fois un concept d'aménagement faunique et à la fois un concept d'accès à la population à des usages ou à des aires récréatifs.

3615

Ce sont des projets très coûteux. Et puis il y a des économies importantes qui peuvent être réalisées lorsqu'on peut profiter de travaux qui se réalisent, je dirais, à proximité, et pour lesquels on peut bénéficier de matériaux qui auront été utilisés et qui sont disponibles ou de profiter d'une économie d'échelle qui se passe à ce moment-là.

3620

Et ce projet-là, c'est pour ça qu'il a été présenté assez récemment par la Municipalité de Grande-Île. Puis on doit mentionner que, antérieurement, la Ville de Valleyfield était très intéressée à faire des aménagements sur l'Île-aux-Chats, mais il n'y avait pas eu de concept comme tel de proposé. Alors, ça explique pourquoi ils n'étaient pas présents dans le schéma d'aménagement de la MRC, mais il y aura des tractations qui vont être faites de la Ville de Grande-Île à cet effet-là.

3625

**LE PRÉSIDENT :**

3630 Vous ajoutez une information importante et intéressante, intéressante dans le sens que vous faites part également de l'intérêt de Ville de Salaberry-de-Valleyfield à côté. Est-ce que c'est encore le cas? Est-ce que ça serait dans le cadre d'un projet conjoint compte tenu que les populations sont voisines?

**M. PAUL BOUDREault :**

3635 Il y aura sûrement des démarches de faites pour que ça devienne un projet conjoint. C'est encore, je dirais, un peu à l'état embryonnaire, mais on est assez avancés en termes de coûts pour commencer maintenant à faire des démarches auprès des municipalités et même du promoteur industriel sur l'île.

3640 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Je vois que Madame la mairesse veut ajouter ou bonifier votre réponse. Madame Séguin?

3645 **Mme NICOLE-L. SÉGUIN :**

3650 Je voulais juste ajouter que, présentement, la Municipalité de Grande-Île est dans un processus de fusion avec Valleyfield et Saint-Timothée au niveau de la région. Ça fait que c'est des choses qui se parlent au niveau justement du travail qu'on fait au Comité restreint pour la fusion. Et puis ça va exactement dans l'optique qu'on voit présentement.

3655 La seule chose, c'est que vu que, à date, le terrain est propriété privée de la compagnie qui l'utilise, il faut d'abord négocier avec la compagnie l'utilisation de ce terrain-là. On ne peut pas s'installer chez eux s'ils ne nous le permettent pas. Ça fait que c'est à ce niveau-là que les négociations sont entreprises.

3660 Mais je dois vous rappeler, comme monsieur Boudreault vous avait dit tantôt, que le règlement de zonage marque \*parc communautaire+ depuis 1992. Ça fait que c'est dans les intentions d'arriver à ça. Mais présentement, on espère fortement y arriver rapidement.

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

3665 **Mme NICOLE-L. SÉGUIN :**

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

3670

C'est clair. Merci beaucoup.

La commission va y aller avec quelques questions résiduelles avant de compléter. Une question qui n'est pas résiduelle, j'en aurais une pour la MRC, mais si vous avez un commentaire, allez-y, en complément à ce qu'on vient d'entendre.

3675

**Mme ZOUBIDA HABEK :**

Oui, monsieur le président, j'ai un commentaire concernant le projet éventuel d'une municipalité sur le territoire de la MRC. Le processus de schéma d'aménagement se fait en concertation avec toutes ses municipalités membres, mais ce n'est pas quelque chose d'arrêté. Il est adopté mais quand la municipalité propose un projet et justifie toute la faisabilité et l'avantage de ce projet, elle le soumet au conseil de la MRC qui peut réévaluer même l'affectation.

3680

3685

Donc, même dans les orientations qui se dégagent du schéma d'aménagement, il sort clairement que tout projet futur, qui se réalise sur le territoire d'une municipalité, devrait être adapté aux caractéristiques locales de la municipalité. À savoir, le projet actuel se fait sur le territoire de Grande-Île, donc, normalement et officiellement, il devrait respecter les projets futurs qui sont projetés sur le territoire de la municipalité.

3690

**LE PRÉSIDENT :**

Merci de l'ajout. J'en profite tout de suite pour vous poser la question que j'avais oubliée tantôt. Vous avez indiqué que le projet était conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC Beauharnois-Salaberry. Maintenant, est-ce que vous en êtes à l'étape où un avis de conformité a été émis?

3695

**Mme ZOUBIDA HABEK :**

Non. Moi, j'ai dit avec toute réserve sous l'aspect... d'ailleurs, c'est la commission qui va nous éclairer sur la faisabilité technique de toutes les options qui sont adoptées dans le cadre du projet. Mais si je me restreins juste aux objectifs de projet de réhabilitation et de décontamination des sédiments pour favoriser ou développer la communauté végétale et faunique sur les rives de l'Île-aux-Chats, c'est des objectifs, des orientations qui convergent avec les orientations du schéma d'aménagement.

3700

3705

**LE PRÉSIDENT :**

3710

Je vais reposer ma question autrement. S'il n'y avait pas de commission, si le projet n'était pas passé en audience publique, le projet aurait été présenté quand même à la MRC et la MRC devrait donner un avis de conformité en fonction des objectifs du schéma d'aménagement. C'est bien le cas?

3715

**Mme ZOUBIDA HABEK :**

Oui. Et la MRC, elle va être obligatoirement... comment dirais-je? Elle va se soumettre aux experts, tels que les experts d'Environnement Canada, d'Environnement Québec pour éclairer sa décision quant au projet. Parce qu'on a bien beau vouloir le projet, mais il faut que les moyens aussi adoptés respectent ces objectifs.

3720

**LE PRÉSIDENT :**

3725

Oui, mais si on fait référence aux objectifs du schéma, à votre connaissance, si on enlève la question environnementale, est-ce qu'on doit comprendre que le projet est conforme aux objectifs et aux orientations?

**Mme ZOUBIDA HABEK :**

3730

Oui, aux orientations de réhabilitation et de protection de l'environnement.

**LE PRÉSIDENT :**

3735

Très bien, c'est clair. Merci beaucoup.

Je laisse mon collègue, monsieur Zayed, poser quelques questions résiduelles.

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

3740

Oui. En fait, ce sont mes toutes dernières petites questions. Concernant le comité de suivi auquel vous faites allusion dans le cadre du projet de restauration, est-ce que c'est bel et bien le même comité de suivi qui est actuellement sur pied, qui va assurer le travail que vous allez lui confier?

3745

**M. WILLIAM J. HAGUE (TRADUCTION) :**

J'espère avoir bien compris, le MENVIQ, le promoteur, le ministère de la Santé, ils sont tous représentés sur le comité. Et pour l'instant, ce comité n'est pas actif parce qu'il n'y a pas de construction en cours.

3750

3755 Durant les activités in situ sur l'île, il y a eu des réunions mensuelles pour partager les inquiétudes et les idées quant aux problèmes qui existaient avec le promoteur. Et des mois avant que les activités ne reprennent, je crois bien que ce comité siègera à nouveau avec certains des mêmes représentants, bien que nous ne décidions pas qui participera. C'est la ville, ce sont les résidants qui élisent les membres de ce comité.

3760 Ce que je voulais ajouter aussi, nous avons eu des indications positives de la part de la communauté. Nous émettions un bulletin tous les trois mois pour faire rapport sur les activités sur l'île, pour fournir des photos sur la construction, pour informer la population du déroulement des travaux. Et nous avons l'intention de suivre le même processus pendant le projet de restauration des sédiments.

3765 **M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

Vous avez indiqué aussi que le promoteur indiquera le rôle de premier plan que le comité de suivi environnemental jouera. Pourriez-vous nous donner les grandes lignes?

3770 **M. WILLIAM J. HAGUE (TRADUCTION) :**

Le comité de suivi est en place pour donc suivre les progrès, s'assurer que le projet est réalisé en partenariat avec la ville, les résidants et le Ministère, s'assurer que si une inquiétude est soulevée, le promoteur en soit au courant.

3775 À titre d'exemple, c'est grâce au comité de suivi que nous avons été avisés des préoccupations que causait le bruit des camions et c'est comme ça qu'on a établi l'alternative de la rue Cardinal. C'est par le biais de ce comité également qu'on a été sensibilisés au problème de poussière et qu'on a mis de l'eau pour le diminuer. Et c'est là aussi qu'on a appris d'autres problèmes qui nous ont amenés à modifier nos processus.

3780 Alors, nous partagerons avec le comité les résultats du suivi et nous partagerons cela aussi avec le ministère de l'Environnement du Québec. Et on invite le comité de suivi en tout temps aussi à se présenter sur le site pour voir l'état des travaux.

3785 **LE PRÉSIDENT :**

Nous allons maintenant procéder à la fermeture de cette partie publique en vous indiquant tout d'abord qu'il est toujours possible qu'on revienne auprès des...

3790 Mais avant de conclure, on va revenir à monsieur Belleville qui, encore une fois, je ne vois pas se manifester assez vite. Monsieur Belleville?

**M. DENIS BELLEVILLE :**

3795 Je ne voudrais pas étirer inutilement cette réunion, mais c'est que, hier, on nous avait demandé de préparer ou de répondre à la préoccupation des impacts du bruit sur la santé publique. Alors, comme il y a quelqu'un qui a travaillé fort aujourd'hui pour préparer ça, on peut juste déposer à la commission certains acétates qui ont été préparés, des copies d'acétate, c'est-à-dire, et un court texte.

3800 Et je peux, je pense, vous résumer ça en moins d'une minute. En fait, c'est tiré d'un document de l'Organisation mondiale de la santé qui a évalué les impacts du bruit sur la santé. Évidemment, il y a l'impact sur l'audition, mais c'est surtout dans le milieu industriel. Et au niveau des bruits ambiants, l'impact le mieux documenté est en fait les résultantes du stress causé par les bruits.

3805 Et certaines études ont démontré en fait une faible association entre les bruits ambiants d'une durée prolongée au-delà de 50 décibels ou 60 décibels avec l'hypertension.

3810 Pour ce qui est des autres effets autant au niveau de la santé mentale qu'au niveau des performances, au niveau de la discrimination des nuisances, il y a beaucoup d'études qui sont plus ou moins concluantes. En fait, au niveau de la santé mentale, c'est plus aussi les conséquences du stress. Au niveau de certaines études, on a documenté que, dans des milieux plus bruyants, il y avait une consommation plus grande d'hypnotiques et de sédatifs.

3815 Donc, c'est à peu près ça.

Ça fait qu'on va déposer à la commission les photocopies des acétates puisque ça avait été aussi présenté lors d'une autre audience publique du BAPE dans le cadre de LES, je crois.

3820 **M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

Mais vous venez de vous piéger.

**M. DENIS BELLEVILLE :**

3825 Pardon?

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

3830 J'ai dit: \*Vous venez de vous piéger+, parce que je vais vous poser une ou deux questions.

**M. DENIS BELLEVILLE :**

3835

C'est vous qui allongez la réunion, c'est pas moi.

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

3840

Tout à l'heure, nous avons été informés que la Ville de Grande-Île avait dans sa réglementation une valeur limite du bruit qui a été fixée de jour à 60 dB(A). Est-ce que cette valeur vous semble satisfaisante ou elle vous semble élevée?

**M. DENIS BELLEVILLE :**

3845

Il y a certaines réglementations qui existent. En fait, l'OMS propose ici au niveau des effets critiques, au niveau du sommeil, de la nuisance et interférence avec la parole, en fait dans une chambre à coucher, ils suggèrent un niveau de 30 décibels; à l'intérieur d'une maison, de 35 décibels. À l'extérieur, c'est-à-dire, c'est 45 décibels. Et dans un espace extérieur de loisirs, avec une nuisance modérée, on va aller jusqu'à 50 décibels, nuisance sérieuse jusqu'à 55 décibels.

3850

La SCHL a quand même proposé aussi des valeurs à peu près identiques. En fait, dans une chambre à coucher, c'est 35 décibels. À l'extérieur pour loisirs, c'est 55 décibels. Donc, c'est à peu près ce qui est recommandé. Et donc, le règlement de la municipalité est conforme en fait aux propositions de l'OMS et de la SCHL.

3855

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

3860

J'ai de la difficulté à suivre. Vous nous indiquez que, à 55 décibels, c'est considéré comme nuisance majeure?

**M. DENIS BELLEVILLE :**

3865

Pas majeure. C'est un effet au niveau du sommeil, l'interférence... en fait, 50, 55 décibels, c'est à peu près ce qu'on rencontre au niveau des routes.

**M. JOSEPH ZAYED, commissaire :**

3870

Merci beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

3875

Très bien. Sur ce, ça termine, je dirais, l'appel des documents et des questions complémentaires initiées en début de séance. Sur ces documents et d'autres, je voudrais vous indiquer que c'est possible que la commission recommuniquera avec vous, tant au niveau du

promoteur qu'au niveau des personnes-ressources, pour des questions complémentaires qui peuvent apparaître.

3880 Dans tous les cas, que ce soit avant la deuxième partie ou autrement, donc après la deuxième partie lors des délibérations, on compte fortement sur votre excellente collaboration, telle que manifestée jusqu'à maintenant, pour donner suite aux demandes de la commission. C'est important.

3885 Je continue en vous disant que la commission va revenir ici pour la deuxième partie le 1er mai, donc mardi soir, le 1er mai, à 19 h, même endroit, même heure. Dans ce cas, pour les citoyens en particulier, je l'indique, il n'y a pas de table de promoteur, il n'y a pas de table de personnes-ressources. Toutefois, il y a un table toujours pour les participants qui viennent exposer à la commission ce qu'il en est de leur position.

3890 On vous dit aussi qu'il y a un temps qui est imparti, parce qu'il y a aussi un minimum de logistique pour préparer cette deuxième partie-là. Je vais vous donner d'autres considérations tantôt que j'avais rappelées hier en début. Mais toutefois, le temps imparti, c'est pour vous permettre de vous exprimer et permettre à la commission aussi d'échanger avec vous.

3895 Si votre mémoire est volumineux, trop volumineux pour être présenté dans le temps imparti, on vous demande tout simplement, et c'est important, d'en faire les grandes lignes, de ne pas oublier de référer à vos conclusions aussi sur le projet, pour, contre, pourquoi et comment. C'est important. Ça permet aux gens dans la salle de comprendre publiquement votre position. Et n'oubliez pas que la commission va les avoir lus et devrait les avoir compris.

3900 L'échange avec ceux qui déposent un mémoire et qui le présentent à la commission, l'échange, c'est strictement pour aller chercher des informations complémentaires ou bien, bien, bien comprendre la position comme il faut de chacun des participants.

3905 Pour ceux qui sont moins familiers avec les présentations de mémoire, la Commission a un document, une feuille du Bureau d'audiences publiques, qui permet de donner des grandes lignes sur comment présenter un mémoire. C'est juste un rappel, de façon non explicite, mais vous donner les grandes lignes. Il vous appartient de faire le mémoire de la façon que vous l'entendez, mais c'est une aide pour simplement vous faciliter la vie.

3910 Je rappelle les deux dates que j'ai mentionnées hier en introduction à l'ouverture de cette partie publique. Tout d'abord, d'ici le 12 avril, ceux d'entre vous ou ceux également qui ne sont pas ici, que vous connaissez, qui ont manifesté l'intention de le faire, de présenter un mémoire ou d'en déposer un, avisez la commission par l'entremise de madame Boutin. C'est une question de logistique. On sait qu'on est ici pour le mardi, le 1er. Ça nous permet de savoir si ça comprend le 2 et comment on va manager les séances suivantes tout simplement.

3920 L'autre date qui est importante, c'est celle du 27 avril. Le 27 avril, c'est quatre jours avant qu'on arrive pour la deuxième partie. Et ce délai est réservé pour que la commission prenne connaissance de vos mémoires, tout simplement, d'avance.

3925 C'est possible également de faire des présentations verbales lors de cette partie-là. C'est aussi important de le manifester auprès de la coordonnatrice du secrétariat de la commission, si c'est le cas. Vous trouverez à l'arrière également l'adresse pour l'envoi, pour qu'on le reçoive comme il faut.

3930 Je rappelle enfin que les transcriptions des séances seront disponibles dans les prochains jours dans les centres de consultation et dans la fenêtre Internet de la commission, à même celle du Bureau d'audiences publiques.

3935 Je vais terminer rapidement, si vous me permettez, avec quelques remerciements d'usage très rapidement. Tout d'abord, on remercie sincèrement les personnes-ressources qui ont participé à l'audience hier après-midi et ce soir, ainsi que ceux qui nous ont quitté. Je pense à FAPAQ en particulier. Ça comprend également la Municipalité de Grande-Île évidemment qui est dans la salle. On vous remercie pour votre disponibilité, l'efficacité.

3940 De la même façon, on remercie également le promoteur, la compagnie Honeywell, avec vos consultants d'avoir agréé à cette participation dans le cadre des audiences publiques.

3945 C'est une partie importante, c'est un processus qui est typique du Québec, mais c'est un processus pour lequel on a beaucoup de demandes. Particulièrement en Europe, je vous le donne à titre d'indication, la France est en train d'implanter un système qui est très proche. La Belgique l'a déjà fait et dans d'autres pays. Je ne pense pas aux États-Unis en particulier quand je dis ça, mais c'est tout simplement que c'est un processus qui est à même, je dirais, le cadre social québécois et qui a fait une certaine démonstration depuis maintenant 22 ans.

3950 On voudrait également remercier le personnel qui a assuré tout le support technique, la logistique. Et au nom de mon commissaire adjoint et moi-même, donc la commission avec monsieur Zayed et moi-même, on tient à remercier vous tous, y compris le personnel de la commission qui fait un travail qui peut avoir l'air effacé, mais qui est très très efficace.

3955 Enfin, au tout début, je vous avais indiqué qu'une condition essentielle, c'était de pouvoir discuter dans un climat serein et respectueux. On vous remercie d'avoir permis de rencontrer ces objectifs-là pleinement et entièrement. Merci beaucoup.

Et sur ce, nous déclarons la première partie de l'audience publique close. Merci à vous tous.

3960 \*\*\*\*\*

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

3965

ET J'AI SIGNÉ:

---

**LISE MAISONNEUVE, s.o.**

3970